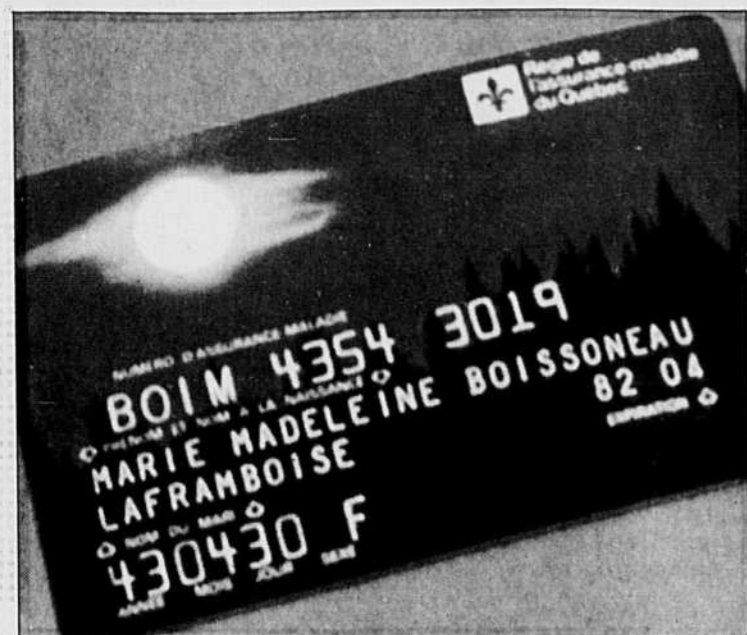


SOCIÉTÉ



Les médecins et l'argent

Les médecins sont trop payés. Ils sont trop nombreux. Ils abusent de la « castagnette ». Ils génèrent des coûts inutiles... Autant d'accusations souvent entendues et reprises aux récentes audiences de la commission parlementaire sur la santé et les services sociaux. Jean Francoeur fait le point sur cette épineuse question.

Page B-1

Le vote souverainiste amène une flambée de violence en Bosnie

d'après Reuter et AFP

SARAJEVO — La victoire du « oui » à l'indépendance a déclenché hier de vives tensions en Bosnie-Herzégovine, où au moins quatre personnes ont été tuées ces dernières heures, d'après un médecin.

Des militants serbes opposés aux résultats du scrutin, qu'ils ont boycotté, ont paralysé Sarajevo en dressant des barricades dans une vingtaine de grandes rues et carrefours.

Au lendemain d'un référendum sur l'indépendance qui a vu la victoire du « oui », selon les autorités bosniaques, grâce au vote des musulmans (43,7 % des 4,5 millions d'habitants) et Croates (17,3 %), malgré l'opposition des Serbes (31,3 %), ces derniers ont pris les armes à la suite de l'assassinat d'un Serbe dimanche à Sarajevo.

Ce meurtre, perpétré par deux musulmans et un Croate, selon les premiers éléments de l'enquête, a mis le feu aux poudres, des civils serbes armés érigeant aussitôt des barrières de fortune à l'aide de camions dans les rues de Sarajevo et bloquant les accès à la ville.

Des rafales d'armes automatiques ont été entendues sporadiquement hier dans la capitale bosniaque où les écoles et la plupart des magasins sont restés fermés. La population a été appelée par la radio à rester chez elle, à l'exception des employés des services d'urgence.

Un officiel haut placé ayant requis l'anonymat a, quant à lui, déclaré à Sarajevo que les incidents interethniques de la nuit de dimanche à hier y avaient fait douze morts. L'information n'a pu être confirmée de source hospitalière.

C'est à Sarajevo que les forces de paix de l'ONU devraient établir leur quartier général dans les prochains jours pour organiser le déploiement de casques bleus en Croatie.

Des jeunes gens en arme déambulaient dans le vieux quartier de Sarajevo alors que des files d'attente se sont formées devant les rares boulangeries ouvertes où l'on ne délivre que sept pains par personne.

En province, le trafic ferroviaire a été interrompu sur plusieurs voies après des menaces d'attentats à la bombe et les Serbes ont établi des barrages sur les routes dans les régions où ils sont majoritaires, selon l'agence Tanjug. Les autobus, trains et avions à destination de Sarajevo ont été annulés au départ de Belgrade.

Plusieurs villes de Bosnie à majorité serbe ont apporté leur soutien au mouvement de rébellion. Des civils armés tiennent des barricades à Bosanski Brod (nord de la Bosnie), ville à majorité serbe, selon Radio-Zagreb.

À Banja Luka (ouest de la Bosnie), où les Casques bleus doivent installer

Voir page A-4 : Le vote

Mercredi refuse tout partage des pouvoirs sans les autochtones

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

PAS QUESTION de départager les pouvoirs entre les paliers de gouvernements au Canada sans la participation des peuples autochtones.

Tel a été l'avertissement lancé hier, par le chef de l'Assemblée des Premières Nations, Ovide Mercredi, en réclamant que les négociations à

ce sujet se fassent sur une base tripartite.

Commentant pour la première fois le rapport du comité Beaudoin-Dobbie sur le renouvellement du Canada, le chef de l'APN fait valoir que le groupe a recommandé que les nations autochtones soient parties prenantes des décisions constitutionnelles les touchant directement.

Or, il avertit que le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale que le

rapport préconise aura peu d'échos pratiques si Ottawa et les provinces redécoupent au préalable et sans participation autochtone l'assiette des compétences.

Sans vouloir parler directement de veto, le chef des Premières Nations réclame pour les autochtones une place égale aux provinces et au gouvernement fédéral à la table de négociations sur le partage des compétences.

« L'impact de ces propositions sera radical, soutient en effet Ovide Mercredi au sujet des recommandations du comité Beaudoin-Dobbie sur le partage des pouvoirs. Elles pourraient même conduire à une balkanisation du Canada qui verrait les provinces devenir plus fortes que le fédéral. Or, l'interlocuteur légitime des nations autochtones, c'est le palier fédéral. »

Dans son rapport, le comité Beaudoin-Dobbie préconise de clarifier le rôle du gouvernement fédéral dans 15 champs de compétence. Mais exception faite de la culture où il propose de reconnaître l'exclusivité législative du Québec et de la formation professionnelle qu'il offre d'emblée aux provinces, le rapport privilégie les arrangements purement administratifs. De plus, dans la quasi-totalité des cas, il s'agit de compétences déjà attribuées aux provinces et au sein desquelles le fédéral s'est immiscé en utilisant son pouvoir de dépenser.

Certaines des propositions du comité qui inquiètent le plus le chef Mercredi touchent ainsi des secteurs comme les mines et les forêts qui sont déjà de compétence provinciale et où Ottawa aurait l'intention de se faire moins visible. L'APN est également préoccupée par les propositions qui touchent les pêches en eau douce et l'énergie. Finalement, selon son chef, les arrangements proposés pourraient résulter en une absence d'uniformité d'une province à l'autre qui compliquerait la mise en place de gouvernements autochtones autonomes.

De façon générale cependant, les premières réactions autochtones au rapport fédéral, qui préconise qu'on reconnaisse le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale est inhérent, et qu'on y donne suite immédiatement en mettant en place un processus de négociations, ont été positives.

Alors qu'en septembre dernier des

Voir page A-4 : Mercredi

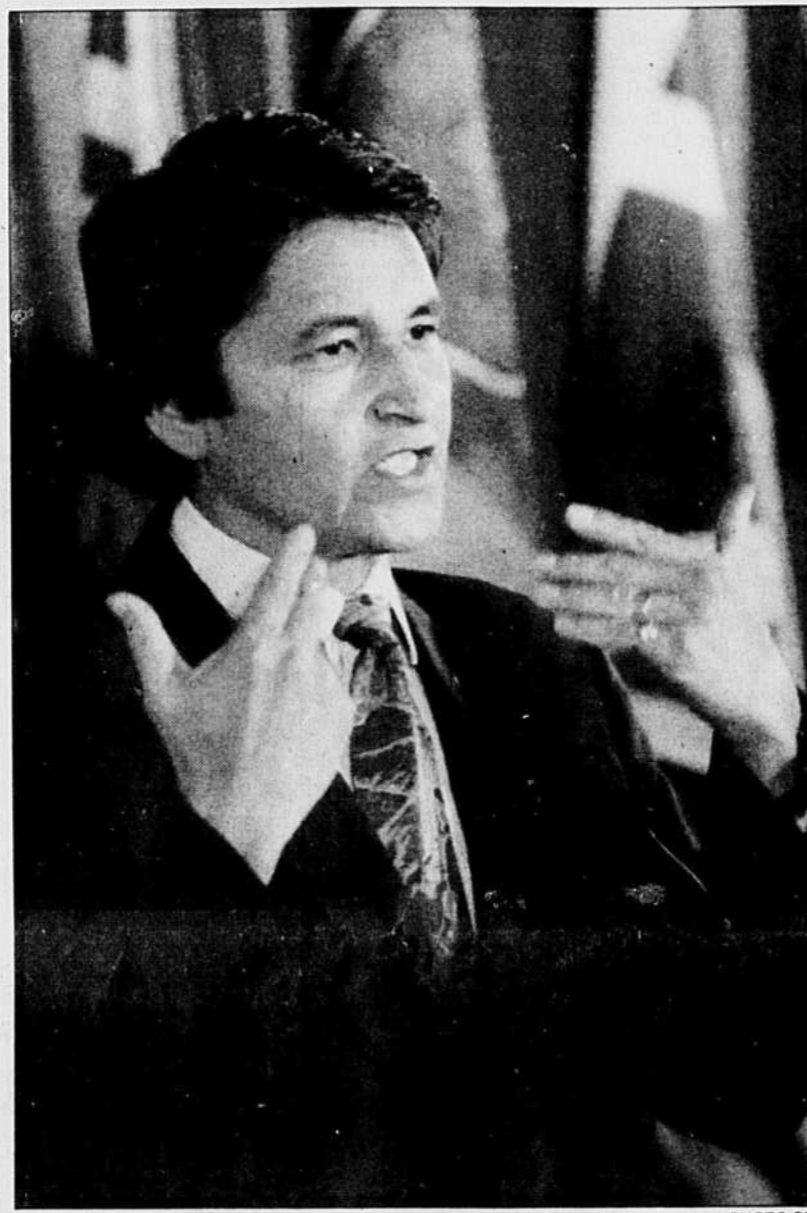


PHOTO CP

Le chef de l'Assemblée des Premières Nation, Ovide Mercredi, a prévenu hier, que les autochtones n'entendaient pas être absents des négociations sur le partage des compétences fédérales et provinciales.

Le comité Beaudoin nie ou ignore la moitié des pouvoirs suggérés par le rapport Allaire

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE RAPPORT du comité mixte des Communes et du Sénat sur le renouvellement du Canada (Beaudoin-Dobbie) refuse d'accorder aux provinces ou ignore carrément la moitié des 22 pouvoirs exclusifs réclamés par le Parti libéral du Québec dans le rapport Allaire.

Cet aréopage composé de 30 sénateurs et députés fédéraux des trois principaux partis dit non carrément à quatre demandes, il en ignore sept, et dit « peut-être » aux 11 qui restent sur la liste du rapport Allaire. Le rapport a été rendu public dimanche. Le premier ministre Robert Bourassa le commentera aujourd'hui.

Le comité Beaudoin-Dobbie affirme en effet qu'il est préférable que le gouvernement fédéral « continue à exécuter » les programmes qu'il a institués au fil des ans dans trois domaines, pourtant reconnus de compétence provinciale dans la Constitution : la santé, l'éducation et les affaires sociales; il préfère en outre maintenir le statu quo (compétence partagée) en matière d'environnement.

Il ne se prononce pas par ailleurs sur l'opportunité d'un réaménagement du partage des pouvoirs, au profit des provinces, dans sept do-

maines : l'agriculture, la langue, la sécurité du revenu (aide sociale), l'assurance-chômage, la sécurité publique, la recherche/développement, l'industrie et le commerce.

Chacun de ces 11 champs de compétence est identifié dans le rapport Allaire comme ceux où « le Québec exercera désormais sa pleine souveraineté ».

Mentionnons pour la langue que le comité Beaudoin-Dobbie propose de modifier la Constitution pour faire notamment obligation aux provinces d'assurer l'épanouissement des minorités linguistiques au pays.

En revanche, le rapport du comité présidé par le sénateur Gérard Beaudoin et la députée manitobaine Dorothy Dobbie ouvre la porte à une dévolution de responsabilités vers les provinces et/ou le Québec en particulier dans les 11 autres champs de compétence réclamés par Allaire.

Le comité propose en effet divers mécanismes de délégation, législative ou administrative, sujets à des ententes spécifiques négociées entre Ottawa et chacune des provinces concernées. Ces ententes auraient pour but de circonscrire le pouvoir fédéral de dépenser dans ces domai-

nes.

Dans chaque cas, l'offre de Beaudoin-Dobbie ne rencontre pas forcément exactement la demande d'Allaire.

Ainsi, Beaudoin-Dobbie propose :

- les loisirs (Allaire demande aussi les sports);
- le logement (Allaire demande l'habitation);
- le tourisme (Allaire aussi);
- les affaires municipales (Affaires urbaines);
- la foresterie; les mines (Ressources naturelles);
- l'énergie (Allaire aussi);
- le développement régional (idem);
- la famille (Politique familiale);
- la radiodiffusion (Communications);
- la formation de la main-d'oeuvre (Allaire demande toute la politique de main-d'oeuvre);
- la culture (Beaudoin-Dobbie précise qu'Ottawa conserverait une grande part de responsabilités dans ce secteur; Allaire réclame la pleine souveraineté du Québec).

Le rapport Beaudoin-Dobbie préfère par ailleurs que ce qu'on appelle le pouvoir résiduel (le pouvoir dans

Les milieux d'affaires perplexes

Robert Dutriscac
et Claude Turcotte

C'EST une première réaction mitigée et teintée de scepticisme qu'a fournie le milieu des affaires québécois au rapport Beaudoin-Dobbie, du moins les quelques représentants qui ont accepté de se prononcer hier, bon nombre d'entre eux réservant leurs commentaires à plus tard.

Pour le directeur général de l'Association des manufacturiers québécois, M. Richard Le Hir, le rapport Beaudoin-Dobbie, c'est « un packaging habile, un effort d'origine fédérale qui aura réussi à tenir compte des préoccupations des Québécois ». Mais selon lui, la vraie question qu'il faut se poser est la suivante : est-ce un progrès par rapport à l'accord du Lac Meech ? « On doit conclure que non », répond M. Le Hir, qui constate que ce rapport fédéral est à des années-lumière du rapport Allaire.

Interrogé hier à l'issue d'une conférence de presse sur la coopération, le président du Mouvement Desjardins, M. Claude Bélard, estime quant à lui que le rapport Beaudoin-Dobbie est « conforme à l'histoire du Canada faite de compromis ». Selon M. Bélard, le comité dit oui à la société distincte pour le Québec, mais il n'est pas prêt à lui accorder des pouvoirs distincts.

Après les chevauchements institutionnalisés, le comité propose des « chevauchements partagés », a indiqué M. Bélard, qui rappelle que le Mouvement Desjardins, dans son mémoire, voulait qu'on mette de l'ordre dans les 400 programmes qui se chevauchent actuellement pour économiser du temps et de l'argent.

« Heureusement que ce n'est que le rapport d'une commission parlementaire », a-t-il dit, espérant que le gouvernement fédéral arrivera avec des propositions plus acceptables.

Le fond du problème, a souligné Bélard, c'est que deux projets de société s'affrontent. Tant qu'on ne cherchera pas à résoudre ce problème, on continuera à faire de la dentelle. Ces deux projets de société, il les résume ainsi : d'une part, un gouvernement central fort au sein duquel le Québec est une province comme les autres, et d'autre part, un Canada constitué de deux nations ayant chacune des pouvoirs distincts.

Quand on rappelle à Bélard qu'un sondage la semaine dernière montrait qu'au Canada anglais, 92 % de la population est contre la société distincte, il répond que c'est pour ça que le comité a reculé et n'a pas voulu

Voir page A-4 : Les milieux



PHOTO AP

Des miliciens du Parti démocrate serbe ont bloqué hier les routes menant à Sarajevo, la capitale de la Bosnie-Herzégovine. Les Serbes protestent contre la marche vers l'indépendance de cette république yougoslave.

CAHIER
SPÉCIAL

THÉRÈSE CASGRAIN

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 6 mars 1992

PARUTION
le 14 mars
DANS
LE DEVOIR

LE DEVOIR publiera le samedi 14 mars un cahier spécial à l'occasion du colloque Thérèse-Casgrain présenté à l'UQAM dans la série de conférences annuelles sur « Les leaders politiques du Québec ». On y trouvera :

- un rappel de la vie de Thérèse Casgrain;
- un entretien avec Simonne Monet-Chartrand;
- un texte sur l'après-Thérèse-Casgrain;
- le point sur les batailles de son époque;
- des extraits de ses cours et de sa correspondance prêtés par les Archives nationales du Canada;
- le programme complet du colloque qui aura lieu du 20 au 22 mars à l'UQAM.

Libman encense le rapport et demande un référendum

Pierre Roberge
de la presse canadienne

SELON ROBERT LIBMAN, chef du Parti Égalité, le rapport du comité fédéral Beaudoin-Dobbie sur la Constitution « devrait être satisfaisant pour M. Bourassa » et ensuite donner lieu à un référendum.

« Surtout parce que le rapport prévoit plus de pouvoirs pour le Québec et qu'il consacre la société distincte », a souligné M. Libman, hier.

« J'espère qu'il ne fera pas comme avec le rapport Charest (de 1991). Parce que si M. Bourassa condamne Beaudoin-Dobbie, il mettra en péril tout le processus de refonte de la Constitution. »

Par contre, au chef péquiste Jacques Parizeau et aux souverainistes qui y trouvent « moins que Meech », il réplique : « Ils n'ont rien à perdre. Ce qu'ils disent, c'est du vent. »

Une fois le document Beaudoin-Dobbie ratifié par sept provinces comprenant 50 % de la population canadienne, poursuit le chef du PE, « le premier ministre Bourassa doit être assez sage pour tenir le référendum en 1992. Il ne doit pas prolonger la torture de l'incertitude. »

Le député de D'Arcy-McGee reconnaît que « l'an dernier la seule perspective d'un référendum m'effrayait. Mais je sais maintenant que

la question peut être claire et précise, que c'est aussi la seule façon de régler l'affaire. »

Le contenu de Beaudoin-Dobbie, dit-il encore, « va assez loin pour empêcher que la souveraineté l'emporte lors d'un référendum. Les Québécois vont décider en pensant à leur avenir, je ne crois pas que les propositions fédérales vont beaucoup les influencer. » M. Libman préfère d'ailleurs un référendum portant « sur la souveraineté, point » plutôt que sur les offres fédérales.

Le chef du Parti Égalité entretient quand même deux réserves quant à ce document : « Il décentralise trop le pouvoir. Pour régler la crise à court terme, on enlève trop du béton qui tient ensemble le Canada. »

L'autre réserve de M. Libman a trait à la « société distincte » qui, au lieu d'avoir droit à une clause interprétative, devrait se lire dans le préambule d'une nouvelle Constitution, « là où elle aurait moins d'impact sur la Charte canadienne des droits. »

La société distincte, dit-il encore, découle plus d'une « réalité sociologique ». C'est pourquoi « nous allons pousser pour que la version finale du rapport nous rassure à ces égards. »

Quant à un référendum canadien, il « donnerait plus de crédibilité aux offres fédérales », une fois leur forme finale adoptée d'ici la mi-avril.

Le chef du Bloc pointe le « passe-partout à travers les compétences provinciales »

Rapport Beaudoin-Dobbie: « Même Pierre Trudeau n'aurait jamais osé faire cela »

Pierre O'Neill

QUINTESENCE du fédéralisme centralisé, le rapport Beaudoin-Dobbie représente énormément moins que Meech, dilue la portée du concept de société distincte, accroît le pouvoir de dépenser du fédéral et ouvre la voie à l'intrusion sans réserve d'Ottawa dans des champs de compétences où l'exclusivité des provinces était à ce jour reconnue, soutient Lucien Bouchard au cours d'une entrevue au DEVOIR.

Selon le chef du Bloc québécois, la structure conceptuelle, la clé de voûte de cette philosophie centralisatrice, réside dans les dispositions du rapport qui consacrent le pouvoir de dépenser du fédéral. « C'est un passe-partout à travers toutes les compétences exclusives de toutes les provinces. »

Rien n'est à l'abri de cette nouvelle offensive, qui de l'avis de M. Bouchard, menace au Québec tout autant la culture que la langue et l'éducation. Sans compter que le rapport reconnaît au fédéral l'obligation d'assurer « l'épanouissement et le développement linguistiques et culturels des collectivités minoritaires de

langue française ou anglaise partout au Canada. »

L'entente du lac Meech stipulait que l'Assemblée nationale avait l'obligation de protéger et promouvoir le caractère distinct de la société québécoise alors que le fédéral y trouvait l'obligation de protéger la dualité linguistique, mais non pas de la promouvoir. Avec le rapport Beaudoin-Dobbie disparaît cette asymétrie dans les rôles respectifs des deux gouvernements. C'est précisément ce que visait notamment le défunt rapport Charest et ce qui fut à la base de la démission de Lucien Bouchard. « C'est un recul majeur. C'est la vieille clause de la promotion du bilinguisme qui revient par la porte d'en arrière. Ils ont changé les mots; cela s'appelle maintenant épanouissement et développement. Ils vont saborder la loi 101. Même Pierre Trudeau n'aurait jamais osé faire cela. »

La société distincte n'a pas échappé au massacre, note Lucien Bouchard, dont le contenu articulé à travers Meech lui apparaissait relativement acceptable. « C'était un minimum, c'était correct, considérant que la reconnaissance du caractère distinct devenait une règle d'inter-

prétation qui régissait l'ensemble de la Constitution et de la Charte. »

Dans le rapport Beaudoin-Dobbie, le chef du Bloc québécois constate l'intention de restreindre les éléments constitutifs du caractère distinct à la langue, à la culture et au droit civil. Ce n'est plus une règle d'interprétation à laquelle seraient assujetties la Constitution et la Charte. C'est très dilué. Ça ne veut plus rien dire. On a vidé la clause de sa portée juridique. Ça n'a plus qu'une valeur symbolique. »

L'entente du lac Meech comportait un droit de veto pour le Québec. « Il n'était pas conditionnel. C'était un prérequis absolu. Dans Beaudoin-Dobbie, il est assujéti d'abord à la règle du 7/50. C'est un marché de dupes. On va se faire varlopper tous les pouvoirs et peut-être qu'après ils nous donneront un droit de veto. » Sans compter que le comité propose au gouvernement fédéral cinq formules de droit de veto, dont l'une reconnaît le principe d'un référendum pan-canadien. L'hypothèse mise de l'avant par le comité étonne d'autant plus M. Bouchard qu'il se rappelle qu'elle avait suscité une crise au sein du caucus des conservateurs, dont une dizaine avaient menacé publi-

quement de démissionner.

C'est ce même sentiment d'indignation que ressent Lucien Bouchard à l'analyse des dispositions relatives au droit de retrait avec compensation. « Leur technique est extrêmement subtile et efficace. Les provinces pourront se retirer, sauf qu'elles auront l'obligation de consacrer ces fonds à des programmes institués en conformité avec les objectifs du programme fédéral. Ça leur permet de rentrer partout. »

Exprimant les mêmes réserves à l'égard des propositions relatives à la réforme du Sénat et au pouvoir déclaratoire ressuscité du fédéral, Lucien Bouchard en conclut que Robert Bourassa ne peut tout simplement pas endosser le rapport Beaudoin-Dobbie. « Les libéraux de Trudeau et Chrétien ont eu la peau des conservateurs. Ils les ont amenés sur leur terrain. Ils ont mis une croix sur le Québec. Avec le rapport Beaudoin-Dobbie, les fédéraux ont tout ce qu'il faut. Ils ont l'arsenal au complet. La ceinture et les bretelles. »

Des députés du PLQ jugent que le rapport s'éloigne de leur programme

Norman Delisle
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Plusieurs députés libéraux de l'Assemblée nationale regrettent que le rapport Beaudoin-Dobbie s'éloigne beaucoup des recommandations du rapport Allaire, c'est-à-dire du programme politique du Parti libéral du Québec.

« Pour moi, le point de référence, c'est Allaire », a déclaré hier le député de Taschereau, Jean Leclerc.

« C'est pas mal loin du rapport Allaire », a réagi pour sa part Rémy Poulin, député de Chauveau.

« Cela ne va pas dans la même direction qu'Allaire », a dit le député de Lafontaine, Jean-Claude Gobé.

Le rapport Allaire, adopté comme programme officiel du PLQ, réclame la compétence exclusive du Québec dans 22 secteurs précis. Or le rapport Beaudoin-Dobbie n'accorde la compétence exclusive au Québec dans aucun secteur.

Le texte fédéral affirme que le Québec exercera une juridiction exclusive de légiférer en matière culturelle mais conserve le pouvoir fédéral de dépenser dans ce secteur et prône le maintien des institutions culturelles fédérales comme la Bibliothèque nationale, le Conseil des arts ou les musées nationaux.

Tous les députés libéraux que la Presse canadienne a interrogés hier ont avoué n'avoir pas encore reçu le texte du rapport du comité fédéral.

Ils admettent attendre avec impatience la position que prendra officiellement aujourd'hui leur chef, le premier ministre Robert Bourassa, lors d'une conférence de presse.

Mais les premières indications selon lesquelles Ottawa ne semble pas vouloir donner suite aux propositions Allaire les inquiètent.

« Le gouvernement Mulroney n'a pas encore fait son lit et ce rapport pourrait lui servir de matelas », a ajouté le député Jean-Claude Gobé.

M. Gobé a noté qu'à première vue, le rapport fédéral semblait aller plus loin que l'accord du lac Meech, mais beaucoup moins loin que le rapport Allaire.

« Les offres finales du gouvernement fédéral devront correspondre à un vrai renouvellement du fédéralisme », a dit M. Gobé.

Pour le député de Marquette Claude Dauphin, qui préside la commission parlementaire spéciale chargée d'étudier les offres fédérales, il n'est pas question de se prononcer avant d'avoir lu et étudié à fond le texte du rapport.

M. Dauphin a fait savoir que la commission parlementaire qu'il préside pourra entendre les points de vue des groupes au sujet du rapport Beaudoin-Dobbie, comme elle l'a fait pour les propositions formulées par Ottawa le 24 septembre dernier.

Les députés Jean Leclerc et Rémy Poulin ont tous deux souligné que leur analyse du document fédéral se fera à partir du programme du parti et du rapport Allaire.

Georges Farrah, député des Îles-de-la-Madeleine, croit qu'il y a eu évolution depuis les offres de septembre dernier car il y a maintenant reconnaissance du droit de veto pour le Québec.

Mais M. Farrah constate lui aussi qu'on est loin du rapport Allaire.

Un autre député, Benoît Fradet, de Vimont, n'a pas voulu commenter le rapport avant d'en avoir lu la version officielle.

Aucune consigne du silence n'a circulé dans le groupe parlementaire libéral, a-t-on appris, malgré le risque que des déclarations contradictoires ne fassent les délices de l'opposition.

Les députés libéraux tiendront une réunion de l'aile parlementaire du parti lundi prochain, veille de la reprise des travaux parlementaires de l'Assemblée nationale après les vacances des Fêtes.

Ils auront à cette occasion l'occasion de faire valoir leur point de vue d'autant plus facilement que tous auront eu l'occasion de lire le document et de prendre connaissance des réactions du chef du PLQ, Robert Bourassa.

Coup d'éclat: il rapporte 4 Vista à la maison!



« C'EST VRAIMENT LE TÉLÉPHONE QUE J'ATTENDAIS », A DÉCLARÉ L'HOMME, À SON RETOUR À LA MAISON.

SÉDUIT PAR LES POSSIBILITÉS DU NOUVEAU VISTA 100, M. GAGNÉ EN RAPPORTE UN POUR CHAQUE MEMBRE DE SA FAMILLE.

« C'est bien plus qu'un téléphone ordinaire », s'est écrié M. Gagné que nous avons rencontré alors qu'il rentrait dans sa charmante demeure. Les bras chargés de Vista 100 pour chaque membre de sa famille, il ne s'est pas fait prier pour répandre la bonne nouvelle. « Je n'ai jamais vu un téléphone aussi bien conçu, a-t-il déclaré à notre reporter. Avec sa gamme étendue de fonctions, le Vista 100 simplifie ma vie. Son voyant lumineux s'allume quand une autre personne utilise la ligne, il garde en mémoire mes numéros importants, donne la

« La fenêtre d'affichage me dit quoi faire. Elle me donne la marche à suivre pour régler la sonnerie ou garder en mémoire les numéros. J'ai vraiment le sentiment de personnaliser mon Vista. Et c'est tellement simple et amusant. »

UN TÉLÉPHONE D'UNE NOUVELLE ÈRE

Bien de son époque, M. Gagné a vite compris qu'en plus de ses qualités propres, le Vista simplifie l'utilisation de certains services téléphoniques qui vous sont offerts par abonnement. Avec sa fenêtre d'affichage, par exemple, l'appareil s'adapte merveilleusement bien au service de l'Afficheur. « Grâce

à la touche Liaison^{MC}, a ajouté M. Gagné, j'ai pu mener une conférence à trois et utiliser en un tour de main l'appel en attente. Un vrai jeu d'enfant. »

J'AI FAIT UN CHOIX ÉCONOMIQUE

Pour se procurer le Vista 100, inutile de chercher bien longtemps: il est offert en location à un prix abordable dans toutes les Téléboutiques Bell. « Avec le service d'entretien efficace de Bell, a dit M. Gagné, j'ai l'esprit tranquille. » Et quand ce nouvel utilisateur a appris que la location du Vista 100 ne coûte que 4,75\$ par mois pour le premier appareil et 3,95\$ par mois pour les appareils Vista suivants, il n'a

pu s'empêcher de lancer en plein magasin: « À ce prix-là, j'ai envie d'en faire profiter toute la parenté. »

* L'appareil Vista fonctionne exclusivement avec le service Touch-Tone offert à 2,55\$ par mois. Certains Services téléphoniques spécifiques et Services de gestion des appels ne sont pas encore offerts partout. Pour connaître les services offerts dans votre secteur et vous y abonner, communiquez avec le Service à la clientèle ou passez à la Téléboutique Bell. Il peut y avoir des frais d'administration à l'abonnement.

PASSEZ CHERCHER VOTRE VISTA 100 À LA TÉLÉBOUTIQUE BELL.

NOUVEAU VISTA 475\$ PAR MOIS

date et l'heure. De plus, avec sa fenêtre d'affichage, il indique le numéro composé, m'évitant ainsi toute erreur de composition. Une petite merveille. »

SIMPLE COMME BONJOUR

M. Gagné n'a cessé de vanter la simplicité d'utilisation de l'appareil.

Montréal
Les Galeries Dupuis
1475, rue Saint-Hubert
Place Alexis-Nihon
1500, rue Atwater
Plaza Côte-des-Neiges
6700, Côte-des-Neiges
Tour Jean-Talon
600, rue Jean-Talon Est

Montréal-Nord
Place Henri-Bourassa
6000, boul. Henri-Bourassa Est
Anjou
Les Galeries d'Anjou
7999, boul. Les Galeries d'Anjou
LaSalle
Carrefour Angrignon
7077, boul. Newman

Saint-Laurent
Place Vertu
3131, Côte Vertu
Ville Mont-Royal
Centre Rockland
2305, Chemin Rockland
Laval
Carrefour Laval
3035, boul. Le Carrefour
Centre Laval
1600, boul. Le Corbusier

Longueuil
Place Longueuil
825, boul. Saint-Laurent Ouest
Belœil
187, rue Verchères
Brossard
Mail Champlain
2150, boul. Lapinière
Saint-Bruno
Les Promenades Saint-Bruno
1, boul. Les Promenades

Dollard-Des-Ormeaux
Les Galeries des Sources
3233, boul. des Sources
Pointe-Claire
Centre Fairview
6801, route Transcanadienne Ouest
Rosemère
Place Rosemère
401, boul. Labelle

Saint-Jean
Carrefour Richelieu
600, rue Pierre-Caisse
Saint-Jérôme
Carrefour du Nord
900, boul. Grignon
Joliette
Place de Lanaudière
481, rue de Lanaudière
Valleyfield
75, rue Maden

Bell
des gens de parole^{MC}



À l'image du printemps

Il n'est pas encore là, mais il s'en vient. Et rien ne peut mieux signaler l'arrivée du printemps que ces perceuses qui, dans plusieurs régions du Québec, annoncent les coulées de l'érable. Pour un en fin de semaine, Roland Charbonneau, de « La Reine des érables », à Saint-Wenceslas, s'en donnait à cœur joie.

La clinique à l'origine des CLSC se débat face à la normalisation de la réforme Côté

Paul Cauchon

LA CLINIQUE communautaire de Pointe Saint-Charles tente coûte que coûte de maintenir son « statut particulier » et elle risque de perdre son financement si elle ne se conforme pas aux règles prévues par la loi 120 sur la santé et les services sociaux.

« Le ministre nous offre un soi-disant choix, explique la coordonnatrice de la clinique, Jocelyne Bernier : ou bien devenir un établissement public qui respecte la lettre de la loi 120, ou bien rester un groupe communautaire et perdre notre financement ».

On sait que le 9 mars prochain se tiendront dans les hôpitaux, CLSC et centres d'accueil du Québec les élections aux différents conseils d'administration afin de permettre au public d'obtenir une voix prépondérante dans ces institutions.

Pour le moment, les élections sont suspendues dans cette clinique « mais le ministre maintient que nous devons nous conformer » ajoute Mme Bernier.

Le problème de la clinique de Pointe Saint-Charles, c'est qu'il s'agit d'un organisme communautaire, avec un fonctionnement communautaire, mais qui détient un permis de CLSC, cas unique dans le réseau. La clinique a été créée il y a 25 ans, elle a même inspiré la mise en place des CLSC, et elle détient une grande tradition d'implication dans le milieu et de participation des citoyens du quartier.

Son assemblée générale annuelle élit un conseil d'administration de dix citoyens du quartier (il s'agit d'une structure différente des établissements publics). Ce conseil comporte six francophones et quatre

anglophones (autre particularité) et seuls les résidents du quartier ont droit de vote, contrairement à ce qui se passera ailleurs le 9 mars.

Depuis 1982, ajoute Mme Bernier, le ministre émet à la clinique un permis de CLSC renouvelable automatiquement à tous les deux ans.

Mme Bernier soutient que se conformer à la loi 120 entraînerait la création d'une nouvelle charte, d'une nouvelle structure, et ferait fi de l'implication communautaire et de la prise en charge complète de la clinique par les citoyens.

Comme organisme communautaire, la clinique n'a jamais hésité à plonger dans des dossiers très politiques, prenant par exemple le leadership dans la lutte contre la loi de l'aide sociale en 1987.

On remarquera toutefois que la clinique, tout organisme communautaire qu'elle soit, reçoit aussi une fi-

nancement conséquent à son permis de CLSC. Elle offre la gamme de services d'un CLSC, elle occupe un territoire de CLSC (qui n'est pas le même que celui des CLSC avoisinants Saint-Henri et Verdun), elle est membre du Regroupement des CLSC du Montréal métropolitain et de la Fédération des CLSC.

Le caractère égalitaire de la clinique entraîne un mode de rémunération différent pour les employés, qui n'ont pas les mêmes conventions collectives que les autres employés du réseau. Cette donnée pourrait peser lourd, puisqu'alors que les établissements de santé se réorganisent en fonction de la nouvelle loi 120, qui prévoit par exemple un transfert des services sociaux aux CLSC, le traitement particulier du personnel de cette clinique échappe aux normes rencontrées ailleurs.

L'implantation de casinos au Québec ferait monter le nombre de joueurs pathologiques

Frédéric Tremblay

de la Presse canadienne

QUÉBEC — L'implantation de casinos au Québec contribuerait à accroître le nombre de joueurs pathologiques, estime le Dr Robert Ladouceur, directeur du Laboratoire sur la psychologie des jeux de hasard et d'argent, de l'Université Laval.

Le Dr Ladouceur, qui a déjà émis des avis professionnels à ce sujet, à la demande du gouvernement du Québec, explique que « partout dans le monde, on sait que la disponibilité des jeux augmente le nombre de joueurs pathologiques ».

« Si on crée des casinos au Québec, on va avoir plus de problèmes avec le jeu. Il ne faudrait pas jouer à l'autruche et ignorer ce phénomène-là », a repris le Dr Ladouceur, précisant qu'il se s'agit pas ici de condamner le jeu en lui-même.

« Les jeux de hasard, ce n'est pas en soi mauvais. C'est un peu comme l'alcool. Ce n'est pas mauvais de con-

sommer de façon modérée. Ce qui est mauvais, c'est le danger de devenir alcoolique », explique-t-il.

Le professeur Ladouceur fait remarquer, par conséquent, que si une plus grande disponibilité du jeu peut augmenter le nombre de joueurs pathologiques, il n'est pas nécessairement indiqué, pour autant, de bannir *illico* le jeu, ou renoncer, par exemple, à d'éventuels casinos au Québec.

« Est-ce qu'on va priver une bonne partie de la population d'un amusement et l'État d'un certain revenu alors que la majorité des gens ne deviennent pas des joueurs pathologiques ? », se demande le Dr Ladouceur.

Selon les recherches menées par le Dr Ladouceur, les joueurs compulsifs se comptent au nombre de 1,2 personne sur 100. D'autre part, 2,6 personnes sur 100 sont considérées à risque, c'est-à-dire susceptibles de développer des comportements pathologiques à l'égard du jeu.

C'est cette dernière tranche de la population qui pourrait s'avérer plus

vulnérable face à une plus grande libéralisation de l'industrie du jeu au Québec.

Si Québec décidait d'aller de l'avant dans l'implantation de casinos, croit Robert Ladouceur, il importerait alors que le gouvernement prévienne de prendre des moyens pour prévenir, si possible, une augmentation du nombre de joueurs pathologiques, ou du moins, pour faire face à cet accroissement.

Le Dr Ladouceur ajoute que le gouvernement doit prendre ses responsabilités de la même façon en ce qui regarde les machines à jeu, qu'on retrouve un peu partout, et qu'on appelle communément les « vidéo-pokers ».

« Il faut diminuer la disponibilité de ces machines-là. Ça n'a pas de bon sens d'avoir ça dans tous les dépanneurs, dans les brasseries. C'est une épidémie, on les retrouve partout. On va les retrouver dans les toilettes de centres commerciaux si ça continue », déplore le Dr Ladouceur.

Il considère « impératif » qu'on ré-

gleme cette industrie et qu'on voit à ce que les revenus qui y sont générés soient retournés à l'État.

« Tant qu'à avoir de tels profits, profitons-en, nous, comme société, plutôt que de laisser ça, comme c'est le cas actuellement, c'est-à-dire de façon illégale à de petits organismes », explique Robert Ladouceur.

Un jugement de la Cour suprême, rendu l'automne dernier, a déclaré illégaux les vidéo-pokers au Québec.

L'équipe du Dr Ladouceur a par ailleurs entrepris, au cours des dernières semaines, une étude auprès des adolescents, encore plus fortement touchés que le reste de la population par la pathologie du jeu.

Selon les recherches du Dr Ladouceur, 6,7 jeunes Québécois sur 100 ont des comportements compulsifs face au jeu.

L'étude, mise de l'avant en collaboration avec le CLSC des Forges de Trois-Rivières, doit déboucher sur une évaluation précise de la situation et sur la proposition de moyens pour contrer le phénomène.

EN BREF...

Le nouveau Code civil est là

LE NOUVEAU Code civil du Québec est disponible. Résultat d'un long processus de rajeunissement du Code civil du Bas Canada entrepris voici 35 ans, le nouveau Code civil a été adopté le 18 décembre dernier et comprend 10 livres ainsi que 3144 articles. Ce Code entrera en vigueur en 1993 à une date qui sera déterminée ultérieurement. Les dix livres portent les titres suivants : Des personnes, De la famille, Des successions, Des biens, Des obligations, Des priorités et des hypothèques, De la preuve, De la prescription, De la publicité des droits, Du droit international privé. Ce document est en vente au prix de 27,60 \$ dans les librairies, chez les concessionnaires et distributeurs des Publications du Québec.

Pas d'urgence à Maisonneuve-Rosemont

LE SERVICE d'urgence de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont de Montréal fonctionnera au ralenti du 1er au 23 mars à cause des travaux de réfection de ses locaux, et l'urgence feemera même ses portes du 12 au 17 mars. L'hôpital demande donc à la population de s'adresser le plus souvent possible aux services d'urgences des hôpitaux Bellechasse, Jean-Talon, Fleury, Santa Cabrini, Saint-Michel et Le Gardeur. Tous les services et cliniques fonctionneront normalement pendant cette période.

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

Controverse autour des déchets hyper-acides de la carrière Miron

Louis-Gilles Francoeur

PENDANT QUE Montréal défendait l'intégrité du réseau de captage des biogaz dans la carrière Miron, un parti d'opposition, la Coalition démocratique, divulguait un vidéo, filmé dans les mêmes capteurs sous terre, qui démontre que plusieurs de ces tuyaux de plastique ont fondu ou se sont déformés probablement sous l'effet des lixiviats hyper-acides qui s'accumulent dans les déchets depuis des mois.

LE DEVOIR révélait l'automne dernier que l'arrêt de l'usine de traitement des eaux souterraines l'été dernier avait provoqué une montée du lixiviat toxique et hyper-acide, qui contaminait probablement l'intérieur de l'île de Montréal.

L'affaire est si sérieuse que Montréal a demandé à Techsult, son consultant en ingénierie, de procéder à une évaluation complète des dommages qui auraient pu être causés au réseau de captage souterrain par les eaux acides, que Montréal arrive à traiter depuis quelque temps grâce à une modification de son traitement. La Ville a ainsi pu faire descendre le niveau des eaux souterraines de sorte que les premières inspections ont pu commencer. Le rapport de Techsult, qui doit déterminer s'il y a eu des dommages et leur ampleur, le cas échéant, doit être soumis à la Ville au cours des prochains jours, a déclaré hier le surintendant du site, M. Jacques Gagnon.

Selon le porte-parole de l'opposition, M. Gaëtan Nadeau, certains capteurs — le nombre exact n'est pas déterminé — auraient pu être littéralement fondus par les lixiviats, qui sont si acides que la CUM refuse

leur rejet dans ses égouts de peur qu'ils ne soient rongés.

Pour tirer cette affaire au clair et donner aux contribuables de la Ville une vue exacte et non partisane de la situation, la Coalition démocratique de Montréal a demandé une enquête publique indépendante.

Cette demande a été adressée hier au ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, mais l'opposition municipale songeait à réclamer hier soir la création d'une commission d'enquête municipale à l'occasion de la séance du conseil.

Le site Miron s'est retrouvé hier en manchette du *Journal de Montréal*, qui affirmait que la moitié des 130 puits de captage du dépôt s'étaient avérés « obstrués » lors de récents tests menés par la compagnie Sanimobile. On affirmait que la capacité de pompage du site s'en trouvait, par conséquent, diminuée de moitié.

Or, a affirmé hier le surintendant du site, il n'en est rien.

M. Gagnon a reconnu que des caméras avaient récemment été introduites dans 131 cheminées pour en faire l'inspection. On y a découvert que les sondes pouvaient se rendre à 10 mètres du fond dans 26 cheminées, à 20 mètres du fond dans le cas de 16 autres et à 30 mètres du fond dans le cas de 15 autres. Dans neuf cas, les sondes n'ont pu descendre plus de 20 mètres dans ces cheminées de 60 mètres de profondeur, et dans six cas, sondes et caméras n'ont pu descendre plus de 10 mètres sous terre avant de rencontrer des obstacles.

On a ainsi découvert que des « broches » obstruaient certains capteurs, soit des tuyaux perforés qui servent à récupérer les biogaz. Ces broches ont été installées par l'entrepreneur

Legault & Touchette, qui ne sera pas poursuivi, ce qui indique que la Ville avait autorisé la méthode de fixation plutôt artisanale utilisée pour les tenir en place lors du montage.

La Ville a aussi découvert par l'introduction de caméras-vidéo dans les capteurs problématiques que certains étaient obstrués par une sorte de boue, ce qui donne à penser que les lixiviats (le liquide qui baigne les déchets depuis l'été dernier) ont pu bloquer en tout ou en partie les cheminées de captage de gaz.

Ce sont justement ces bandes-vidéo que la Coalition démocratique a rendues publiques hier. En tout, plus de six heures d'enregistrement. C'est sur ces bandes qu'on semble voir des tuyaux totalement déformés. Dans certains cas — aux puits 4P8 et PP4 — le tuyau semble si déformé qu'il en est totalement obstrué.

Que les tuyaux aient été déformés par les lixiviats hyper-acides, qui baignent les déchets depuis des mois, ou obstrués par des broches ou déchets divers, Montréal soutient que cela n'affectera que marginalement le pompage des biogaz. En effet, le tuyau de plastique qui sert à la récupération n'est que le noyau d'une cheminée qui mesure en réalité plus de 4 mètres de diamètre et qui est constituée de gros gravier qui laisse voyager les gaz. Les gaz, a expliqué M. Gagnon, passeront autour de l'obstacle dans le tuyau et seront captés un peu plus haut. Sans plus.

C'est pour avoir conclu que les obstacles rencontrés par les caméras arriveraient à paralyser la montée ascendante des biogaz dans la cheminée enrochée de 4 mètres de diamètre que les informations publiées hier par le *Journal de Montréal* ont été démenties par la Ville.

Les pratiques de respect rappelées par le juge laissent de glace 39 accusés mohawks

Rollande Parent

de la Presse canadienne

LE JUGE Louis Tannenbaum a dû rappeler, hier, les règles que doivent suivre les accusés à son égard, au moment où s'amorçait le choix des jurés pour le procès des 39 Mohawks faisant face à 98 chefs d'accusation relativement aux événements survenus à Oka, à l'été 1990.

Le juge Tannenbaum de la Cour supérieure a expliqué au procureur des Mohawks que les accusés, tout comme les gens dans l'assistance, doivent se lever à l'arrivée et au départ du juge et que « ce n'est pas une tradition mais une règle de pratique ».

Après ce rappel, le juge a quitté les lieux et les accusés sont toute de même demeurés assis, sans broncher.

Parmi eux se trouvent des visages qui étaient devenus familiers à l'été 1990, par exemple ceux de Loran Thompson, Jennie Jack, Robert Skidders (Mad Jap) et Kahn-Tineta Horn, fonctionnaire congédiée du ministère des Affaires indiennes.

Cette dernière, contrairement aux autres accusés, entend se défendre elle-même. Elle a d'ailleurs signifié hier son intention de présenter trois demandes, lesquelles seront entendues vendredi.

Elle veut que certains documents rédigés en français provenant du procureur de la Couronne soient traduits à son intention. Incapable d'intéresser un avocat à sa cause, même si l'Aide juridique a reconnu son admissibilité, Mme Horn demande au juge de lui trouver un conseiller lé-

gal.

Enfin, l'accusée réclame la suspension des procédures pour lui permettre de préparer sa cause.

Le délai que souhaite obtenir l'accusée n'a pas encore été précisé. Il est toutefois prévisible qu'elle disposera, tout au moins, de la presque totalité du mois de mars en raison du processus de sélection du jury.

Sur les 1800 jurés potentiels, quelle 200 étaient convoqués hier. Le juge voulait examiner en présence des avocats si certains avaient des raisons valables pour être exemptés.

L'exercice d'hier se répétera au cours des prochaines semaines.

L'examen de la capacité intellectuelle et d'objectivité des jurés potentiels commencera le 20 mars.

Au banc des accusés, cinq personnes brillaient par leur absence.

Me Richard Corriveau qui, à l'exception de Mme Horn, représentent l'ensemble des accusés a expliqué que Williams Sears ne pourra être présent à son procès du fait qu'il est dans une prison de l'État de New York pour parjure.

Beverly Scow et Paul Smith, de Colombie-Britannique, étaient en route pour Montréal mais ont dû interrompre leur voyage en Ontario en raison d'un problème de santé.

Donald Louis Hemlock n'aurait pas été avisé du début du procès alors que Bradley Larocque n'aurait pu trouver à temps un transporteur vers Montréal.

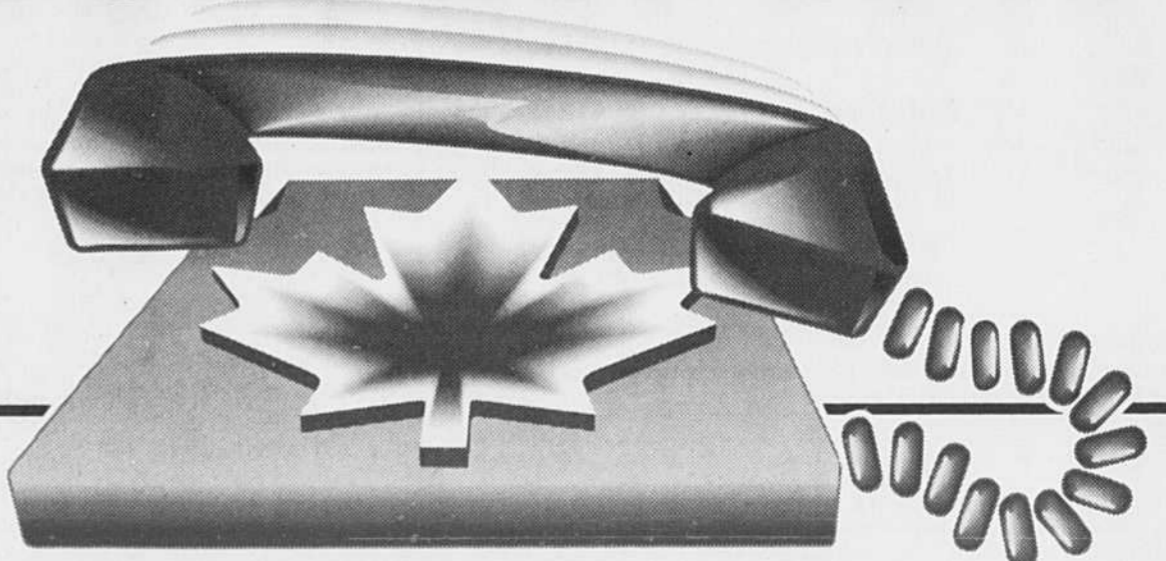
Les 39 Mohawks font face à des accusations d'enlèvement au travail de policiers et de soldats, voies de fait, participation à une émeute et possession d'armes.

INFO-BUDGET 1-800-267-6640

Pour toute question sur le budget fédéral, ou pour obtenir des imprimés, appelez sans frais.

Personnes sourdes ou malentendantes :
1-800-267-6650 (ATS/ATME)

Ministère des Finances Canada / Department of Finance Canada



Bob Rae prévient que les offres constitutionnelles devront être entérinées par tous les citoyens

d'après la Presse canadienne

TORONTO — L'Ontario accueille favorablement le rapport Beaudoin-Dobbie, le qualifiant de « bon point de départ » aux négociations constitutionnelles.

Mais la plus importante province du Canada anglais lance un sérieux avertissement au Québec et à l'Ontario : ce qu'on appelle communément « les offres finales » doivent provenir de l'ensemble des provinces et non seulement être le fruit de négociations entre l'équipe de Brian Mulroney et celle de Robert Bourassa.

« À moins que les provinces ne participent pleinement et que la négociation soit véritable, je ne vois pas comment on peut accomplir quelque chose. Le fédéral n'a pas le mandat de négocier pour l'Ontario », a déclaré le premier ministre néo-démocrate.

Jusqu'à maintenant, Ottawa a occupé tout le terrain en matière constitutionnelle, avec les propositions de septembre dernier puis la commission Beaudoin-Dobbie. Mais à partir de maintenant, on entre dans la ronde des provinces, prévient M. Rae.

Ce sont elles qui devront « vendre » la réforme constitutionnelle aux citoyens, pas Brian Mulroney, et Ottawa semble avoir oublié cette vérité, craint-il.

Dans cette optique, M. Rae ne comprend pas que le fédéral se soit fixé une stratégie et un calendrier sans consulter les provinces.

« M. Clark parle de l'échéance de la mi-avril pour des offres fédérales. Je ne suis pas sûr de comprendre sa

stratégie : j'espère d'abord qu'il parle d'offres canadiennes, pas seulement fédérales, et je me demande ensuite, pourquoi le 15 avril ? »

M. Rae réclame l'adoption d'un « plan commun » entre l'Ontario et les provinces lors de la prochaine conférence entre les ministres responsables des Affaires constitutionnelles, prévue pour la mi-mars — et à laquelle M. Rae promet de se rendre en tant que ministre.

Le plan devrait parler de stratégie, de calendrier et de « processus » à adopter à partir de maintenant jusqu'au référendum du Québec, en octobre prochain. « Cela doit être clarifié dès le début », disait hier M. Rae.

Les provinces doivent également discuter d'un moyen de ratification final de la réforme constitutionnelle, a-t-il ajouté.

De plus, dans cette cruciale étape, l'absence du gouvernement Bourassa à la table complique les choses pour les provinces, a souligné hier M. Rae.

« Avez-vous déjà essayé de jouer au ping-pong avec un oreiller ? C'est difficile d'avoir une réponse, lançait-il, avant d'ajouter, plus sérieusement : C'est très difficile de faire des concessions si on ne sait pas ce que sera le point de vue de celui avec qui on négocie. »

Le premier ministre ontarien ne s'offusque pas de l'absence de M. Bourassa ou de M. Rémiillard comme tels — il ne veut pas les forcer à briser la promesse faite aux Québécois en juin 1990 (de ne plus négocier à 11) — mais il souhaiterait plus de transparence de la part de Québec, a-t-il expliqué hier.

Quant au rapport Beaudoin-Dobbie, M. Rae en est satisfait puisqu'il s'inspire en bonne partie de ce que l'Ontario a proposé : droit inhérent des autochtones, société distincte pour le Québec, charte sociale. « C'est un progrès par rapport aux propositions de septembre, mais on ne prend rien pour acquis », dit-il.

Deux dossiers sont plus délicats pour l'Ontario : le Sénat, où la plus grande province y est perdante, et le partage des pouvoirs.

Sur ce dernier point, le gouvernement néo-démocrate n'a pas d'objection de principe à ce que Québec obtienne certains pouvoirs, mais il a des objections « pratiques » à ce qu'Ottawa se désengage dans certains domaines, si cela signifie qu'on refilera la facture aux provinces.

« Il ne faut pas que cela se traduise par du pelletage (downloading) vers les provinces. »

De plus, M. Rae veut s'assurer que les pouvoirs accordés au Québec, souvent assortis d'une entente administrative, ne signifient pas que cette province aura un meilleur arrangement.

« Il ne faut pas que 'distinct' signifie 'mieux' et que 'différent' veuille dire 'plus', a-t-il expliqué hier. M. Rae a souligné, par exemple, qu'en matière d'immigration, le Québec recevait 30 % de la part du fédéral, alors que cette province n'accueille que 20 % des immigrants au Canada.

Le premier ministre Rae n'a pas voulu s'étendre sur le contenu du rapport, disant que les négociations ne faisaient que commencer et qu'on aurait bien le temps dans les prochains jours d'aborder le rapport point par point.



PHOTO AP

Sarajevo sous tension

Des policiers montaient la garde hier devant le palais présidentiel de Sarajevo, la capitale de la Bosnie-Herzégovine. La tension est très vive dans cette république où les musulmans et les Croates ont voté dimanche pour l'indépendance alors que les Serbes s'y opposent farouchement.

L'impopularité des politiciens serait une chance à saisir pour les femmes

CALGARY (PC) — La déillusion généralisée à l'endroit des différents paliers de gouvernement crée un climat favorable à l'accès des femmes à un plus grand pouvoir politique, affirment les organisatrices d'une conférence prochaine sur la politique et les femmes.

« Nous en sommes au point où les gens ne croient plus que le système fonctionne, parce qu'ils ne font plus confiance aux politiciens », commente Mme Anne Tingle, qui est à la tête du conseil d'administration d'un collège de Calgary. Elle est l'une des organisatrices de la conférence « Winning Women », qui aura lieu la fin de semaine prochaine à Calgary.

Mme Tingle considère que les femmes ont accumulé beaucoup d'expérience en travaillant au sein d'associations communautaires, de conseils scolaires, de coopératives. Elles connaissent les préoccupations des Canadiens de la classe moyenne, elles savent ce qu'ils pensent.

La ministre du Travail et des

questions féminines d'Alberta, Mme Elaine McCoy, croit pour sa part que la façon dont les femmes pratiquent la politique constitue la voie de l'avenir.

« Plusieurs femmes en position de pouvoir, ou aspirant à y accéder, se font un devoir de résoudre les problèmes par la recherche du consensus. C'est la voie de l'avenir, un modèle de fonctionnement qui s'avérera particulièrement fructueux pour le XXI^e siècle », pense la ministre McCoy.

Comme Mme Tingle, Diane Hunter, ex-conseillère municipale et également organisatrice de la conférence, pense que la plupart des femmes ont déjà les compétences requises pour devenir d'efficaces femmes politiques. Même si la plupart d'entre elles ne se rendent même pas compte de leurs capacités, elles ont appris, souvent à la maison, à maîtriser la planification de budgets, les relations publiques, la négociation. Mais il leur reste à apprendre à se faire élire et à concilier les exigen-

ces de la politique, de la carrière, avec celles de la famille, soulignent les femmes qui font de la politique, comme Mme McCoy, qui avance que le plus gros obstacle consiste à manifester la confiance requise pour faire des sacrifices au plan personnel.

Bien souvent, dira-t-elle, les femmes ne veulent pas d'un poste élu quand elles savent qu'elles devront consacrer énormément de temps, surtout quand leurs enfants sont en bas âge.

Mme Hunter remarque justement que les femmes qui réussissent, à quelque niveau que ce soit, sont très souvent célibataires, mariées et sans enfant, ou mariées mais avec des enfants âgés, qui ont quitté la maison.

Ce n'est pas surprenant, puisque les femmes, tout en jouissant d'un plus grand degré d'égalité sur le marché du travail, sont encore trop souvent responsables de la plus grande partie des corvées ménagères et du soin des enfants.

Primaires et caucus dans sept États

WASHINGTON (Reuter) — Élections primaires et caucus ont lieu aujourd'hui dans sept États américains, comme le veut le mode de sélection des candidats aux investitures démocrate et républicain en vue des présidentielles du 3 novembre.

Le président George Bush, qui se prépare à un deuxième affrontement avec son challenger républicain Pat Buchanan en Géorgie, a promis dimanche un nouveau départ aux électeurs de cet État s'ils lui apportaient leur concours.

Les primaires, prévues aujourd'hui dans quatre États, sont des scrutins officiels à bulletins secrets. Les caucus, qui concernent cette fois trois États, sont des réunions informelles où s'expriment des préférences. Si l'on vote dans les deux cas

pour des candidats à la présidence, on choisit en fait des délégués aux conventions d'investiture nationales des partis.

L'investiture démocrate requiert le soutien de 2144 délégués. Pour l'investiture républicaine, il en faut 1105.

« Je ne suis pas encore fini, a lancé dimanche George Bush lors d'un rassemblement électoral à Savannah (Géorgie). Je dis aux bons Géorgiens que nous allons prendre ensemble un nouveau et grand départ. »

La Géorgie est l'État qu'a choisi Pat Buchanan pour lancer son deuxième défi à l'actuel occupant de la Maison-Blanche. L'ancien commentateur de télévision, sans expérience directe des affaires, compte voir s'y reproduire le phénomène du mois dernier à la primaire du New Hampshire, où il a fortement ébranlé

George Bush en arrachant 37 % du vote républicain.

Le président Bush avait gagné sans peine la primaire de Géorgie en 1988. Mais Pat Buchanan a séduit les conservateurs locaux par ses violentes attaques contre les subventions accordées par l'administration Bush à des formes d'art « pornographiques » et contre sa nouvelle loi anti-discrimination.

Pat Buchanan a aussi exploité le fait que George Bush se soit résigné à relever les impôts en 1990 après avoir promis en 1988 qu'il n'y aurait pas de nouveaux impôts. Un ancien collaborateur du président pour la lutte contre les stupéfiants, William Bennett, juge possible que Pat Buchanan obtienne 40 % des voix ou davantage en Géorgie.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Mercredi

leaders autochtones s'étaient rendus sur la Colline parlementaire brûler le document fédéral énonçant les propositions de réforme d'Ottawa, hier, le chef Mercredi constatait que le rapport du comité constituait un pas en avant par rapport à son point de départ. « Nous avons progressé un peu et c'est parce que nous avions des gens pour veiller à nos intérêts au sein du comité. De la même façon, nous devons veiller nous-mêmes à nos intérêts à la table fédérale-provinciale. »

Mais hier, aussi bien l'APN que les Inuit ont dit regretter que le comité Beaudoin-Dobbie n'ait pas jugé bon de recommander que les nations autochtones soient reconnues dans la Constitution comme des sociétés distinctes au même titre que le Québec. Le groupe a plutôt opté pour le terme « unique ». Ovide Mercredi promet de revenir à la charge et, à défaut de l'obtenir, de voir ajouter à la clause qui décrit le Québec une disposition indiquant qu'elle n'affecte en rien les droits autochtones sur le territoire du Québec.

Le chef des Premières Nations affirme également que Robert Bourassa doit revenir à la table de négociations à onze, par « obligation morale », précise-t-il. Car, selon Ovide Mercredi, la tradition au Canada veut que le processus de réforme constitutionnelle passe par la table des premiers ministres. « Il n'y a pas d'histoire de négociation bilatérale », note-t-il à ce sujet.

◆ Le comité

comme une « référence incontournable » dans le présent débat. Il a cependant déjà dit que la liste des 22 pouvoirs « n'est pas à prendre ou à laisser ». En outre, il s'est déjà prononcé en faveur d'une compétence partagée en environnement (le rapport Allaire en fait une compétence exclusive du Québec), pareillement en agriculture. Il s'est déjà interrogé tout haut sur la pertinence de rapatrier la sécurité du revenu. Quant à l'assurance-chômage, on sait que le gouvernement du Québec veut gérer le programme, sans toutefois récupérer la compétence constitutionnelle. Et le reste.

Ce rapport sera toutefois le document de référence obligé des militants libéraux, lorsque ces derniers se réuniront en congrès spécial, probablement au mois de mai, pour juger des offres définitives de renouvellement du fédéralisme qui seront rendues publiques en avril par Ottawa.

◆ Le vote

ler une importante base logistique, des Serbes en uniforme camouflage se sont emparés des studios de la radio et télévision de Bosnie, selon Tanjug.

« La situation actuelle n'exige pas une intervention militaire », a déclaré un porte-parole de l'armée yougoslave à Sarajevo. Des mouvements de blindés de l'armée yougoslave ont cependant été observés dans la journée à Mostar (sud-ouest de la Bosnie-Herzégovine), selon la télévision croate.

La présidence de Bosnie a lancé un appel au calme, demandant la levée du blocus dans la capitale bosnienne, a annoncé Tanjug. Le Parti démocratique serbe (PDS), qui représente la communauté serbe de Bosnie, a indirectement revendiqué le blocus.

Dans un communiqué à la presse, le PDS a conditionné la levée du blocus à l'arrêt de toute activité « en vue de l'indépendance et de la reconnaissance internationale de la Bosnie », la poursuite des négociations sous l'égide de la CEE sur la division en cantons sur une base ethnique de la Bosnie, la restructuration du ministère de l'Intérieur en trois sections distinctes, musulmane, croate et serbe, et l'arrestation des auteurs du meurtre de dimanche.

« Nous avons mis en garde contre ce qui se passerait en cas de revendication d'une indépendance de la Bosnie. L'Irlande du Nord ressemblerait alors à un village de vacances », a déclaré à Radio-Sarajevo le président du PDS, M. Radovan Karadzic.

« Une guerre en Bosnie serait encore plus meurtrière que celle qui a frappé la Croatie », a déclaré à Zagreb le président croate Franjo Tudjman, ajoutant que la Croatie fera tout pour éviter un bain de sang en Bosnie.

Au nom de la Communauté européenne, le Portugal a exhorté toutes les parties concernées à s'abstenir de toute action de nature à remettre en cause les négociations en cours pour un règlement politique de la

Le français à l'UQTR cale 36 % des étudiants

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Plus du tiers (36 %) des étudiants admis à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), en 1990, ont échoué un test obligatoire de français au seuil de réussite d'environ une erreur à tous les 30 mots.

Des 3884 étudiants entrés aux sessions d'hiver, d'été et d'automne 91 de l'UQTR, 1384 étudiants ont commis au moins une quinzaine de fautes au code linguistique dans une rédaction de 300 mots. Leur répartition par groupe de résultats se lit comme suit : 17 % ont fait une faute par 20 mots; 13 %, une par 15 mots; et 6 %,

une par sept mots. La politique sur la connaissance suffisante du français, adoptée en mai 89, permet une perte maximale de 40 points ou environ 10 fautes par tranche de 300 mots.

L'administration de l'UQTR admet que la piètre performance aux épreuves de français est « préoccupante », mais rappelle toutefois que 64 % de sa clientèle a réussi le test. « Les difficultés en français sont un problème de société. Les gens lisent et écrivent moins. Le nombre d'heures allouées à l'étude du français a chuté dans le réseau scolaire », a expliqué Blaise Balmer, président du

comité conjoint assigné à la qualité du français et vice-doyen des arts et des sciences humaines à l'UQTR.

« Reste que près des deux tiers des étudiants ont réussi l'épreuve à l'UQTR et on s'occupe des autres », a-t-il ajouté.

Les étudiants recalés au test illustrent une carence de la maîtrise des usages de base de la langue française. Le nombre moyen de fautes de la cuvée 91 est en moyenne de 9,47 réparties de la façon suivante : orthographe (4,25), orthographe d'usage (1,76), syntaxe (1,58), ponctuation (1,16) et sémantique (0,82).

crise yougoslave dans le cadre de la conférence de paix de la CEE.

Au Monténégro, quelque 66 % des 412 000 électeurs inscrits ont voté dimanche pour le maintien de cette république dans un État yougoslave, a annoncé hier la commission électorale. Ce référendum avait toutefois été boycotté par la plupart des partis d'opposition qui réclament l'indépendance du Monténégro, ainsi que par ses communautés albanaise et musulmane.

◆ Les milieux

accorder de pouvoirs distincts au Québec.

Sur sa position et celle du Mouvement Desjardins dans le dossier constitutionnel, M. Béland a toujours le sentiment de refléter le courant général au sein du Mouvement. Il n'écarte cependant pas la possibilité de retourner consulter les dirigeants de Desjardins pour voir s'ils ont changé d'idée. Pour le moment, il considère que Desjardins n'a pas à changer quoi que ce soit dans son mémoire présenté à la commission Bélanger-Campeau.

Personnellement, M. Béland n'a pas changé d'opinion et continue de parler en faveur d'une véritable confédération où le Québec pourra discuter d'égal à égal avec le Canada anglais. « Il n'y a rien dans le rapport du comité pour ébranler mes convictions personnelles », a-t-il dit.

Le président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, M. Jean Guibault, trouve « positifs », quant à lui, certains aspects du rapport, notamment les éléments qui traitent du renforcement de l'union économique. Il se dit toutefois « inquiet » à l'égard de la notion de société distincte telle qu'elle est contenue dans le rapport et du droit de veto du Québec qui ne lui semble pas assuré.

Rappelons que la Chambre de Montréal a présenté un mémoire au comité Beaudoin-Dobbie conjointement avec le Bureau de commerce de Montréal, le Board of Trade de Toronto et la Chambre de commerce de Toronto. « Je souhaite une réaction officielle commune », a indiqué M. Guibault.

Ces quatre organismes se sont entendus sur trois grands principes, de souligner M. Guibault : l'union éco-

nomique, le transfert de pouvoirs aux régions et la diminution du rôle des gouvernements. Or à l'exception de l'union économique, le rapport n'a pas tenu compte de ces souhaits, a-t-il déploré.

Au chapitre de l'union économique, M. Le Hir a noté que le rapport Beaudoin-Dobbie est bien en deca des propositions fédérales d'octobre dernier. « Ce principe d'union économique heurtait les intérêts de toutes les provinces, pas simplement ceux du Québec. On ne peut pas constitutionnaliser les politiques économiques au Canada », est d'avis M. Le Hir, qui note de nettes divergences entre les provinces sur le plan économique.

Quant au pacte social contenu dans le rapport, M. Le Hir se dit heureux de voir qu'il exclut les recours judiciaires. « Ce fut la grande surprise de la conférence de Montréal. Tout d'un coup, la préoccupation de création de la richesse était remplacée par celle de la répartition de la richesse », a-t-il rappelé.

Le Conseil du patronat du Québec ne se prononcera que demain sur le rapport Beaudoin-Dobbie, attendant que le premier ministre Robert Bourassa livre sa réaction. Quant au Regroupement Économie et Constitution, qui dit compté 1000 gens d'affaires québécois, il se prononce aujourd'hui. Dans un commentaire publié il y a quinze jours, son président Claude Beauchamp soulignait les progrès accomplis ces derniers temps sur le front des discussions constitutionnelles et écrivait qu'« en politique, les gestes symboliques sont plus importants que les technicalités légalistes », ce qui laisse supposer qu'il fera bon accueil au rapport Beaudoin-Dobbie.

3 mars

par la PC et l'AP

1991: Céline Dion reçoit deux prix Juno à Vancouver, dont celui de la chanteuse de l'année.

1990: devant 800 commissaires d'école, le ministre Claude Ryan annonce que Québec autorisera les commissions scolaires à augmenter les impôts scolaires pour l'année 1991.

1980: Rodrigue Biron abandonne ses fonctions de chef de l'Union nationale pour se prononcer en faveur du oui au référendum.

1985: un séisme fait 180 morts et 2000 blessés au Chili.

1979: Le pilote québécois Gilles Villeneuve gagne le Grand Prix d'Afrique du Sud.

1974: un DC-10 de la compagnie Turkish Airlines s'écrase dans la forêt d'Ermenonville, près de Paris, faisant 345 morts.

1967: l'événement, un quotidien de Québec, cesse de publier.

1963: le gouvernement américain annonce que son projet d'envoyer des hommes sur la Lune sera suivi du lancement d'un gros laboratoire orbital.

1945: les troupes américaines et canadiennes opèrent leur jonction, tandis que l'armée allemande bat en retraite le long du Rhin.

1944: des chasseurs américains font, pour la première fois, leur apparition au-dessus de Berlin.

1932: l'armée japonaise occupe Changhaï.

1922: un incendie détruit l'hôtel de ville de Montréal.

1918: la Russie signe le traité de Brest-Litovsk avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Bulgarie.

1909: un incendie ravage le quartier commercial de Sorel.

1875: Première de l'opéra Carmen, de George Bizet, à Paris. Bizet est chassé par les hués de la foule.

1861: proclamation de l'émancipation des serfs en Russie.

1841: Sir George Simpson entreprend un voyage autour du monde qui durera 20 mois. Il dira un jour que les terres de l'ouest canadien ne seront jamais bonnes pour l'agriculture.

Il s'agit nés un trois mars: l'auteur dramatique anglais Thomas Otway (1652-1685); Alexander Graham Bell, inventeur du téléphone (1847-1922); le médecin canadien Norman Bethune (1890); l'acteur américain James Doohan (1920).

LE DEVOIR

Renseignements.....(514) 844-3361

Administration.....(514) 844-3361

Rédaction.....(514) 842-9628

Annonces classées.....(514) 286-1200

Publicité.....(514) 842-9645
numéro sans frais.....1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camionnet et pour les abonnements postaux.

Montréal.....(514) 844-5738
Extérieur (sans frais).....1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1



ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-D-B-1-C

La maîtrise des intangibles

Fondation québécoise du cancer

Hôtelierie de Montréal
225, rue de la Montagne
Montréal, Québec H3T 1E1
Tél.: (514) 842-1111

Hôtelierie de l'Estrie
100, rue de la Montagne
Montréal, Québec H3T 1E1
Tél.: (514) 842-1111

La Fondation québécoise du cancer accueille dans ses deux hôteleries les personnes en traitement contre le cancer.

Les Douze n'acceptent pas la réponse de la CEE au rapport Dunkel

BRUXELLES (AFP) — La Commission européenne a été priée hier de revoir les propositions qu'elle entend présenter au GATT au nom de la CEE, ont annoncé les ministres français de l'Agriculture et du Commerce extérieur Louis Mermaz et Dominique Strauss-Kahn.

Huit des douze États membres de la CEE se sont prononcés pour des modifications du document présenté par la Commission au cours d'un déjeuner de travail sur le GATT qui a réuni à Bruxelles les ministres de l'Agriculture et du Commerce extérieur de la CEE, ont précisé au cours d'une conférence de presse MM. Mermaz et Strauss-Kahn.

Le document de la Commission fera l'objet d'un nouvel examen aujourd'hui à Bruxelles par des hauts fonctionnaires et des experts des Douze. La nouvelle mouture devra être ensuite soumise à l'approbation des ministres de la Communauté, ont précisé les deux ministres français.

« La position européenne sera à Genève dans un ou deux jours », a pour sa part estimé le ministre allemand de l'Agriculture Ignaz Kiechle. « L'heure de vérité approche. Aujourd'hui, nous avons simplement renvoyé la véritable décision », a renchéri le ministre allemand de l'Économie Jürgen Mollemann.

Quatre États membres — le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Portugal — ont accueilli favorablement les premières propositions formulées par la Commission.

L'exécutif de la CEE, mandaté par les Douze pour négocier en leur nom, était prêt, dans son document, à des compromis sur trois points clés du rapport du directeur général du GATT Arthur Dunkel : un accès minimal au marché agricole de la CEE en faveur des pays tiers, une réduction importante des soutiens internes aux agriculteurs et la limitation en volume des exportations agricoles de la CEE.

L'Allemagne, qui veut un accord au GATT en avril, a souligné M. Mollemann, a finalement accepté le réexamen du document et que soient prises en compte les réserves émises

par la France et les sept autres États membres.

Mais M. Mollemann a affirmé au cours de cette réunion qu'une « limitation des quantités des exportations agricoles subventionnées était inévitable ».

Cette limitation est « inacceptable », a répondu M. Mermaz. « La France est en revanche prête à accepter une réduction de 30 % du soutien global aux exportations si les États-Unis et les autres pays qui négocient au GATT en font autant », a-t-il précisé.

M. Mermaz a balayé l'apparente contradiction entre les positions allemandes et françaises en affirmant que « l'axe franco-allemand se porte bien ».

« Il y a des intérêts différents et, s'il y a un axe, c'est qu'on concilie ces intérêts pour des raisons supérieures qui sont Maastricht, qui sont la construction de l'Europe », a-t-il ajouté.

MM. Mermaz et Strauss-Kahn ont souligné que les négociations du GATT ne portaient pas seulement sur l'agriculture. « Il y a quatorze autres sujets en discussion, et certains dossiers n'avancent pas comme le cas Airbus, le code des subventions ou les services », a indiqué M. Strauss-Kahn.

« Nous sommes en faveur d'une conclusion rapide des négociations du GATT. La conclusion de l'Uruguay Round sera extrêmement profitable pour la Communauté dans un certain nombre de domaines. Mais mieux vaut pas d'accord qu'un accord de capitulation pour la CEE », ont affirmé les deux ministres français.

L'Allemagne devra rapidement déterminer sa position au cas où les 108 pays qui négocient au GATT parviendraient finalement à un accord. Les Douze devront en effet accepter cet accord à la majorité. Au cas où la France s'y opposerait, Bonn devra alors prendre position, à savoir soutenir ou lâcher Paris, « au risque de briser l'amitié franco-allemande », soulignait-on hier de source diplomatique à Bruxelles.

Desjardins achète une banque en faillite et obtient le permis pour sa filiale en Floride

Michel Van de Walle
de la Presse canadienne

AVEC QUELQUES mois de retard, le Mouvement Desjardins a finalement obtenu son permis pour ouvrir une filiale en Floride mais il lui aura fallu acquiescer une banque en faillite afin d'accélérer les procédures.

Le scénario évoqué publiquement ne prévoyait pas d'acquisition là-bas. Hier toutefois, le président de la Caisse centrale Desjardins, Humberto Santos, annonçait que l'institution qu'il dirige avait acheté le passif-dépôt de la New Metropolitan Federal Savings Bank, située en Floride.

« Nos interlocuteurs là-bas ne nous ont pas dit carrément qu'ils ne nous donneraient pas un permis », a expliqué M. Santos lors d'un entretien téléphonique avec la Presse canadienne. « Mais ils nous ont dit que, puisque c'était la première fois sous la législation actuelle qu'ils donnaient un permis de nouveau à une

institution étrangère, ils préféraient que l'on achète quelque chose ».

La Caisse centrale Desjardins a donc mis la main sur la New Metropolitan Federal Savings Bank pour une somme de 250 000 \$ US, à la suite d'un appel d'offres qui a eu lieu la semaine dernière.

Le passif-dépôt de la petite banque est de 26,2 millions \$ US.

M. Santos précise que même si la banque américaine était en faillite, Desjardins n'assume aucun risque dans cette opération.

C'est plutôt une agence du gouvernement américain, le Resolution Trust, de qui Desjardins a acheté la banque, qui assume ces risques. Cette agence a en effet été mandatée pour prendre en charge les nombreuses institutions financières américaines qui, ces dernières années, ont fait face à de graves problèmes financiers. Le Resolution Trust s'occupe de réaliser les actifs, en tentant par exemple de revendre des portefeuilles de prêts probléma-

tiques, et se départit des passifs-dépôts en les vendant à d'autres institutions.

Pour accélérer l'obtention de son permis, Desjardins s'est donc en quelque sorte prêté à un échange de bons procédés, convient implicitement M. Santos. « Nos interlocuteurs nous ont dit : Écoutez, on est pris avec beaucoup d'institutions qui vont assez mal et, évidemment, si vous pouvez nous aider, nous on va vous aider. » L'administration de ces nombreuses petites banques par le Resolution Trust implique des frais que l'agence américaine cherche à relier à d'autres.

On pourra estimer que le prix payé est plutôt faible mais M. Santos soutient qu'il se situe dans la fourchette habituellement constatée dans de telles circonstances. « Il y a parfois des offres d'achat à un prix équivalent à deux pour cent des dépôts, d'autres à 0,5 % », précise-t-il. Le prix payé par Desjardins équivaut à un peu moins de 1 % des dépôts.

La New Metropolitan Federal Savings Bank n'a qu'un seul centre de service, situé à Hialeah, en Floride. Cette municipalité se trouve à une vingtaine de kilomètres de Hallandale, là où Desjardins veut établir sa filiale.

M. Santos dit qu'il n'a pas encore décidé de ce qu'il fera avec la succursale de Hialeah mais que « à plus ou moins court terme, nous allons la fermer ». Car, c'est à Hallandale que Desjardins veut s'établir puisque c'est là que se trouve son marché, affirme le président de la Caisse centrale.

La date exacte de l'ouverture ainsi que les détails relatifs aux services offerts seront connus dans deux semaines. Rappelons qu'il s'agira d'une filiale de la Caisse centrale Desjardins qui fonctionnera comme une banque et non comme les caisses populaires coopératives telles qu'elles sont connues ici. Lors de l'annonce du projet, Desjardins prévoyait ouvrir sa filiale floridienne vers la fin de l'année dernière.

Le consortium Hibernia a moins d'un an pour trouver un autre partenaire — Jack Epp

CALGARY (PC) — Les membres restants dans le projet d'exploitation pétrolière Hibernia, au large des côtes de Terre-Neuve, ont moins d'un an pour trouver un nouveau partenaire, a déclaré hier le ministre de l'Énergie, Jake Epp.

Le ministre n'a toutefois pas dit ce qu'il adviendra de ce mégaprojet de 5,2 milliards \$ si on ne trouve aucune entreprise pour acquiescer les intérêts de 25 % que Gulf Canada avait dans le projet.

« Je ne veux pas me livrer à des suppositions », a dit M. Epp, à l'issue d'un discours devant la Commission géologique du Canada. « C'est au consortium de venir nous voir avec une proposition et, en toute franchise, nous ne pouvons pas attendre douze mois ».

La compagnie Gulf s'est retirée du projet le mois dernier. Elle a expliqué que, vu les temps difficiles que traversait l'industrie des ressources énergétiques avec la baisse des prix du pétrole, elle ne pouvait plus participer au projet.

Les partenaires qui restent — Mobil Oil Canada, à la tête du projet, Chevron Canada Resources et Petro-Canada — ont depuis ralenti les travaux sur le chantier et repoussé d'un an la date de mise en service.

Pour sa part, Ottawa a fait savoir qu'il était toujours participant dans le projet mais qu'il n'était pas question d'augmenter sa contribution, atteignant 2,7 milliards \$, que ce soit en comptant ou en garanties d'emprunts.

« Nous ne pouvons pas attendre 12 mois parce qu'à ce moment-là, il y



Jack Epp

aura d'autres aspects d'ingénierie auxquels nous devons faire face et qui rendront notre participation très difficile », a dit M. Epp.

« Nous avons toujours indiqué aux environs d'octobre la date où une décision doit être prise ».

M. Epp a ajouté que les membres restants du consortium et lui-même se rencontreraient régulièrement depuis l'annonce de Gulf et que, depuis la semaine dernière, ils avaient entrepris sérieusement de chercher un acheteur.

Des investisseurs possibles ont manifesté un certain intérêt, mais il n'y a eu aucune réaction ferme jusqu'ici.

M. Epp ignorait qui spécifique-

ment a pu paraître intéressé parce que c'est la responsabilité du consortium — et non du gouvernement — de trouver un acheteur.

Les deux grandes sociétés, avec maison-mère aux États-Unis, ont certains contacts aux quatre coins du globe, plus particulièrement dans la zone du Pacifique, qu'elles essaient d'entraîner dans le projet, a dit M. Epp.

Les 5,2 milliards \$ exigés ne représentent que le coût pour mettre en marche Hibernia, situé à environ 315 kilomètres au sud-est de Saint-Jean. On évalue qu'au cours des 20 premières années du projet, on devra dépenser 20 milliards \$.

On croit que le champ pétrolier sous-marin, découvert en 1979, contient jusqu'à 650 millions de barils de pétrole.

Le retrait de Gulf, annoncé le mois dernier, a bien démontré la nécessité de relâcher les restrictions imposées aux investissements étrangers, a encore dit M. Epp.

« (Toutefois) ce n'est pas à cause d'Hibernia que l'on souhaite des changements aux règlements sur la propriété canadienne dans le secteur du gaz et du pétrole. Depuis plus d'un an, je répète qu'à mon avis on devrait relâcher ces règles pour plusieurs raisons ».

Certains observateurs s'attendaient à trouver dans le budget fédéral de la semaine dernière un allègement de la restriction actuelle de la propriété étrangère à 25 %. Mais M. Epp a dit qu'il prévoyait plutôt une déclaration distincte d'ici un mois.

Washington exclut les voitures Honda assemblées au Canada de l'accord de libre-change

Marie Tison

de la Presse canadienne

WASHINGTON — Le service américain des douanes a déterminé que les Honda Civic fabriquées en Ontario en 1989 et au début de 1990 n'ont pas un contenu nord-américain suffisant pour bénéficier des avantages de l'Accord de libre-échange.

Le vice-président exécutif de Honda d'Amérique, M. Scott Whitlock, a déclaré en conférence de presse hier que l'entreprise en appellerait de cette décision. Il a toutefois dit espérer que les gouvernements canadien et américain prennent les devants et résolvent le problème en s'entendant sur une interprétation commune des dispositions de l'entente.

Le service américain des douanes a déterminé hier, à l'issue d'une longue vérification, que le contenu nord-américain des Honda Civic fabriquées à l'usine d'Alliston, en Ontario, entre le premier janvier 1989 et le 31 mars 1990, n'atteignait pas 46 %. Or, une automobile construite aux États-Unis ou au Canada doit avoir un contenu nord-américain d'au moins 50 % pour pouvoir bénéficier du traitement préférentiel prévu dans l'Accord de libre-échange.

Un tarif de 2,5 % s'applique aux automobiles qui ne peuvent se conformer à cette exigence.

Si la décision du service des douanes est maintenue, Honda devra défrayer des droits de 22 millions \$.

M. Whitlock a affirmé que ce n'était pas tellement la somme en jeu qui préoccupait l'entreprise, mais le précédent créé.

« Si la décision est maintenue, je ne pense pas qu'il y ait intérêt à manufacturer des automobiles aux États-Unis ou au Canada, a-t-il déclaré. Ce n'est pas un message très sain que l'on envoie en terme d'investissement et de création d'emplois ».

C'est le moteur de la Honda Civic qui est au cœur du débat. Ce moteur est moulé, usiné et assemblée en Ohio, puis envoyé au Canada. Or, le service américain des douanes et le ministre canadien du Revenu ne s'entendent pas sur le contenu nord-américain de ce moteur.

L'administration canadienne, dans une décision rendue la semaine dernière, a statué que le contenu de cette composante importante de la Honda Civic était à plus de 50 % nord-américain. Hier, l'administra-

tion américaine a soutenu que son contenu nord-américain n'atteignait pas les 50 %.

M. Whitlock a expliqué que le ministre canadien du Revenu calculait le contenu nord-américain du moteur en tenant compte des opérations de moulage, d'usinage et d'assemblage, alors que le service américain des douanes ne considérait que l'assemblage.

En outre, l'administration américaine a considéré certaines pièces américaines comme des pièces étrangères, et a refusé de considérer dans le calcul du contenu nord-américain les dépenses effectuées au niveau de la santé, de la sécurité, de la formation des travailleurs et de l'environnement, a poursuivi M. Whitlock.

« Il va falloir que les deux gouvernements s'entendent », a-t-il lancé.

Le service américain des douanes avait rendu une décision préliminaire à l'encontre de Honda au début du mois, ce qui avait amené le gouvernement canadien à demander des consultations bilatérales pour résoudre le différend.

M. Whitlock a déclaré hier que le service américain des douanes avait dû attendre le résultat de ces consultations avant de rendre sa décision finale.

L'ambassadeur canadien aux États-Unis, M. Derek Burney, a affirmé que ce dossier illustrait les différences fondamentales qui existaient entre le Canada et les États-Unis au niveau des règles d'origine.

« Elle prouve également le besoin de résoudre cette question rapidement, et nous sommes bien engagés dans cette discussion », a-t-il déclaré.

Un porte-parole de l'ambassade, M. Malcolm McKechnie, a précisé que le Canada fera appel au mécanisme de règlement des conflits prévu dans l'Accord de libre-échange si les consultations bilatérales ne permettent pas de résoudre le problème.

Le service américain des douanes a expliqué sa décision au cours d'une séance d'information hier matin, mais il n'a invité aucun journaliste canadien et a refusé de laisser entrer ceux qui se sont présentés. Un représentant de l'ambassade a également dû rebrousser chemin.

M. McKechnie a affirmé que cette attitude avait choqué l'ambassade. « C'est conforme à la façon dont cette vérification a été menée », a-t-il déclaré.

Le monde coopératif prépare ses états généraux du début de mai

Claude Turcotte

LE MONDE coopératif québécois, qui représente plus de 50 000 emplois et au-delà de 1,1 milliard \$ en salaires par année, se prépare à la tenue d'états généraux qui auront lieu au début de mai à Saint-Hyacinthe. Déjà une trentaine de colloques régionaux à la grandeur du Québec ont eu lieu en préparation de ces assises auxquelles devraient participer plus de 1000 personnes.

En conférence de presse hier matin, le président du Mouvement Desjardins, M. Claude Béland, a reconnu qu'il se fait tellement de concertation au Québec depuis un certain temps qu'il « va falloir concerter la concertation ». Il y a le Forum pour l'emploi présidé aussi par M. Béland, il y a l'effort du secteur privé dirigé par le Conseil du patronat, il y a les démarches entreprises par plusieurs ministres dans leur secteur propre d'activité, notamment les Picotte au développement régional, Bourbeau à la formation professionnelle et Tremblay aux grappes industrielles.

« Refaire le projet de société du Québec, c'est ce que nous sommes en train de faire, a expliqué M. Béland. Ce que nous vivons présentement est beaucoup plus qu'une bonne vieille récession qu'on traverse comme une vilaine grippe. Nous travaillons en vue de la restructuration de l'économie et du contrat social ».

En prévision de ces états généraux de la coopération en mai prochain, le Conseil de la coopération du Québec a commandé un sondage scientifique auprès de 1189 répondants âgés entre 18 et 54 ans. On y a eu la confirmation que les Québécois partagent les grandes valeurs coopératives. Pas moins de 95 % des répondants jugent importante ou très importante la prise en charge par les gens du milieu de leur économie locale; ils sont presque aussi nombreux (93 %) à reconnaître le principe de l'égalité entre les individus et à vouer plus d'importance à la per-

sonne qu'aux aspects monétaires et financiers. Or, ce sont là des valeurs que véhicule le mouvement coopératif.

Toutefois, on a beau en principe être pour la vertu et contre le vice, cela ne signifie pas qu'on soit aussi à l'aise dans la pratique. Ainsi, 50,4 % seulement disent avoir une connaissance générale faible ou nulle des coopératives. Alors qu'au Québec deux citoyens sur trois sont effectivement membres d'une caisse populaire, seulement 34 % des répondants confirment être membres d'une coopérative. On peut en déduire que près de la moitié des usagers et par conséquent membres d'une caisse populaire ne savent pas que cette institution est coopérative.

D'ailleurs, il n'y a pas que les caisses populaires dans le mouvement coopératif. En plus de 1329 caisses du Mouvement Desjardins, il y a 1700 autres coopératives dans une grande

variété d'activités. On connaît les grandes coopératives laitières, Agropur, Purdel, etc., mais il y a aussi les coopératives forestières, les coopératives d'habitation, de consommation, de services funéraires, de développement régional, des secours médicaux, d'artisanat, des garderies, etc. En tout et par tout, les 3200 coopératives du Québec regroupent environ 5 millions de membres.

Les états généraux de la coopération sont une occasion de sensibiliser davantage les membres et la population en général sur le rôle et les capacités du secteur coopératif, mais ce sera surtout l'occasion pour les coopérateurs de « faire connaître leurs volontés quant aux conditions essentielles et aux moyens à mettre en oeuvre pour favoriser au Québec un développement social et économique durable ». On promet que certains projets concrets d'action émaneront de ces discussions.

L'indice composite stagne

OTTAWA (PC) — L'indice composite de Statistique Canada n'a augmenté que de 0,2 % en décembre, soit le plus faible gain depuis avril 1991, date officieuse de la fin de la récession.

La hausse a été de 0,5 % en novembre et de 0,6 % en octobre derniers. L'indice avait signalé une augmentation (0,1 %) pour la première fois en avril dernier.

« Depuis le renversement d'avril, a noté Statistique Canada, l'indice composite a enregistré une croissance extrêmement lente, comparativement aux reprises économiques du passé ».

L'organisme gouvernemental avait fait savoir, vendredi, que l'économie avait ralenti au taux annuel de 0,8 % en octobre, novembre et décembre, après des gains au deuxième et au troisième trimestre.

La Banque Royale du Canada a constaté à son tour, vendredi, que la

relance « a ralenti de façon significative », mais elle a ajouté qu'il valait mieux « la poursuite d'une lente relance qu'un retour à la récession ».

L'indicateur composite a fait voir, d'un autre côté, que les consommateurs ont continué à se montrer réticents devant l'achat de maisons et de voitures, en décembre, mais ont acheté des meubles et des appareils électriques en plus grande quantité.

La demande de biens durables a diminué pour la première fois depuis avril, avec le résultat que l'emploi dans les services commerciaux n'a pas augmenté.

Aux États-Unis, le principal indicateur a également baissé en décembre.

Signe encourageant au Canada, en décembre, « les indicateurs du marché de la finance ont augmenté, particulièrement à la bourse », a noté Statistique Canada.

Moscou révisera son programme économique

MOSCOU (AFP) — Le gouvernement russe va présenter prochainement un « nouveau programme économique », a annoncé hier le responsable russe auprès des organisations internationales Constantin Kogalovski, au cours d'une conférence de presse.

Cité par ITAR-TASS, M. Kogalovski a confirmé que la Russie voulait « arrêter le prix du dollar à 25 roubles ». Le cours du dollar, qui était monté en janvier jusqu'à 130 roubles à Moscou, a commencé à chuter en février, officiellement à cause de la pénurie de roubles. Le billet vert s'échange actuellement à 70-80 roubles dans les banques moscovites.

M. Kogalovski a également affirmé que le cours commercial du dollar, actuellement utilisé pour la moitié des transactions financières, allait être annulé. Il a indiqué que le gouvernement voulait « liquider tous les quotas et toutes les licences dans le domaine de l'économie extérieure ».

Le responsable russe a enfin annoncé qu'à la fin de l'hiver et de la saison du chauffage, les prix de l'énergie seraient libérés, à l'exception de ceux du gaz et de l'électricité.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	
1878.27	- 1.74
TSE-300	
3579.47	- 2.47
Dow Jones	
3275.27	+ 7.60
Dollar canadien (US Cents)	
84.24	- .36
Or (New York-US\$)	
351.40	- 1.60

(PC)



AVIS D'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE ET DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES

Avis est par les présentes donné que l'Assemblée annuelle et extraordinaire de NOVA Corporation of Alberta se tiendra à Calgary en Alberta le mardi 21 avril 1992 à 10 h 30.

La fermeture des bureaux le 11 mars 1992 est choisie comme date de clôture des registres pour déterminer les porteurs d'actions ordinaires qui ont le droit de recevoir un avis de l'Assemblée annuelle et extraordinaire, d'y assister et d'y voter.

J.S. MUSTOE
Vice-président, conseiller juridique et secrétaire

NOVA Corporation of Alberta
Calgary (Alberta)
Le 3 mars 1992

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Deux corps de police dissous au Salvador

SAN SALVADOR (AFP) — Après presque un siècle d'existence, la Brigade financière (PH) et la Garde nationale (GN) du Salvador ont été déclarées officiellement dissoutes hier par le président Alfredo Cristiani. La cérémonie a eu lieu dans les locaux de la PH (Policia de Hacienda) en présence notamment d'observateurs de la ONU (Organisation des Nations unies pour le Salvador). Les deux organisations de sécurité, accusées par l'opposition de multiples violations de droits de l'homme, ont été dissoutes en fonction des accords de Mexico du 16 janvier signés entre le gouvernement et la guérilla sous les auspices des Nations unies. La PH était au début chargée de veiller à la protection du trésor public, mais depuis 1961 elle a été intégrée aux Forces armées avec la mission de combattre la contrebande et la délinquance de droit commun. À partir de 1980, la PH s'est incorporée à la lutte contre la guérilla avec la création de bataillons spéciaux. Depuis les années 70, la GN, en plus d'être le corps le plus fidèle au président de la république, a développé des tâches d'intelligence destinées à combattre les mouvements de gauche. Les 7000 membres de ces deux corps de police seront intégrés dans les forces de l'armée (4000) ou démissionneront (3000) en même temps que disparaît le vice ministère de Sécurité publique.

Enquêteurs révoqués à Moscou

MOSCOU (AFP) — Les membres de la commission parlementaire d'enquête sur le coup d'État du mois d'août dernier en URSS vont être révoqués et remplacés, a annoncé hier le président du Parlement russe Rouslan Khasboulatov cité par l'agence ITAR-TASS. M. Khasboulatov, qui s'exprimait lors d'une session parlementaire, a critiqué les travaux de la commission qui selon lui « n'a pas accompli ses engagements », selon l'agence ITAR-TASS qui ne donne aucun autre détail. Pour sa part, le vice-procureur de la Russie Evgueni Lissov, chargé de l'enquête sur le coup d'État d'août, a déclaré au journal *Izvestia* que « les secrets de l'enquête se vendaient en gros et en détail ». « Depuis l'admission de la défense dans cette affaire, les documents d'enquête ont été publiés dans les journaux, en même temps que des interviews des accusés ou des avocats, souligne M. Lissov qui condamne l'éthique des avocats (...) devenus les simples facteurs » des accusés.

Le parti de Biya en difficulté au Cameroun

YAOUNDE (Reuter) — Le parti du président camerounais Paul Biya semblait avoir du mal à garder la majorité dans le nouveau Parlement à l'issue du scrutin de dimanche, selon les premiers résultats officiels partiels rendus publics hier. Le ministère de l'Intérieur a déclaré que le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) a obtenu 26 des 52 sièges attribués jusqu'ici après les premières élections pluralistes depuis 1964. Se basant sur les résultats de 15 des 49 circonscriptions, le ministère a précisé que l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP) avait eu 16 sièges et l'Union des populations du Cameroun (UPC) sept sièges dans une Assemblée nationale qui comptera 180 membres. L'UNDP et l'UPC étaient les deux principaux partis d'opposition ayant décidé de participer au scrutin, refusant de se joindre au boycottage lancé par le Front social démocratique (FSD) de John Fru Ndi. Aucune violence n'a été rapportée durant le vote de dimanche.

Admission de nouveaux membres à l'ONU

NEW YORK (AFP) — L'Assemblée générale de l'ONU a admis hier par acclamation successive neuf nouveaux membres au sein de l'Organisation internationale, dont huit issus de l'ex-URSS, conformément aux recommandations du conseil de sécurité. Il s'agit de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizstan, de la Moldova, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan, du Turkménistan, tous membres de la Communauté des États Indépendants (CEI) et de la République de San Marin qui avait le statut d'observateur depuis 1986. Il avait été entendu que chacun des membres de la CEI demanderait à adhérer à l'ONU. La République de San Marin, une enclave de 40 km² au nord de l'Italie peuplée de 23.000 habitants environ, devient l'un des plus petits États membres de l'Organisation. L'Organisation internationale compte désormais 175 États au lieu de 166.

Trois morts en Moldavie

MOSCOU (Reuter) — Trois personnes ont été tuées hier lors de heurts entre la police et des miliciens russophones en Moldavie, où la minorité russe s'oppose à la majorité roumainophone. Le chef d'une milice locale a été tué lors de cette fusillade, non loin d'une filature à Dubossary, située dans la République du Dniestr proclamée par la minorité russophone, a déclaré le ministère moldave de l'Intérieur. C'est dans cette ville que cinq personnes avaient trouvé la mort en décembre lors d'affrontements entre la police et une milice. Les autorités moldaves, qui prônent un rapprochement avec la Roumanie voisine, ont rejeté la responsabilité des incidents sur les miliciens russes du Dniestr. Le gouvernement de Kichinev refuse de reconnaître la sécession de cette région. Le premier ministre Valeriu Mouravschii a promis d'envoyer dans cette région autant de policiers qu'il le faudra pour rétablir l'ordre. Les Russes de Moldavie ont proclamé leur propre république sur la rive gauche du Dniestr et ont mis en place leurs propres forces de sécurité. Ils ont aussi demandé l'aide des cosaques pour assurer la protection de leur région. Les autorités moldaves sont également confrontées aux revendications de la minorité gagaouze dans le sud-ouest.

Kadhafi affirme qu'il ne peut décider seul de livrer des Libyens

NICOSIE (AFP) — Le dirigeant libyen Mouammar Kadhafi a pris ses distances hier avec la proposition faite la veille par son ministre des Affaires étrangères Ibrahim al-Béchari de permettre le jugement « sur un sol neutre » des deux Libyens accusés de l'attentat de Lockerbie. Le colonel Kadhafi, qui n'a pas évoqué cette proposition, a assuré dans un discours que la nature du pouvoir en Libye, qu'il affirme relever du peuple, lui interdisait de livrer les deux Libyens et qu'il appartenait au peuple de se prononcer à ce sujet. Il déclare ne disposer d'« aucun pouvoir présidentiel ».

Il a réaffirmé que la Libye « n'est pas terroriste et n'a rien à voir avec les accidents » de deux avions de ligne de la Pan Am et d'UTA, qui ont fait 440 tués en 1988 et 1989. Selon lui, les Libyens accusés de ces attentats par les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France sont innocents. Pour le colonel Kadhafi, la résolu-

tion 731 votée fin janvier par l'ONU enjoignant à la Libye de coopérer avec les enquêtes internationales « ne mentionne pas la remise de citoyens et leur jugement par un autre État mais appelle la Libye à coopérer aux enquêtes judiciaires des trois pays, ce que Tripoli applique dans un esprit de coopération ».

M. Béchari avait annoncé dimanche au Caire que son pays acceptait que les deux Libyens dont l'extradition est exigée par Washington et Londres soient jugés sur « un sol neutre à condition que leur jugement soit juste et sans interférence d'aucune partie ».

Cette proposition a reçu l'appui du roi Hassan II du Maroc, qui s'est déclaré en faveur de la création d'un tribunal international qui pourrait juger les deux suspects.

Dans une interview hier au *New York Times*, le roi a estimé que « si les accusés étaient jugés en Libye, ce ne serait pas crédible. S'ils étaient

jugés par un tribunal américain ou anglais, ce ne serait également pas crédible. Trouvons un moyen terme ».

Washington et Londres n'avaient pas encore réagi aux déclarations libyennes hier en fin d'après-midi, alors que Paris refusait de se prononcer, estimant qu'il appartenait à la justice de donner son opinion.

Solidaire des États-Unis et du Royaume-Uni, la France refuse de dissocier les dossiers de l'avion de la Pan Am abattu en 1988 au dessus de Lockerbie en Écosse (270 morts) et du DC-10 d'UTA qui a explosé en vol en 1989 au dessus du Niger (170 morts). Paris a lancé des mandats d'arrêt internationaux contre quatre ressortissants libyens.

Le porte-parole du ministère français des Affaires étrangères Daniel Bernard a déclaré que Paris, Londres et Washington travaillent en étroite concertation pour faire en sorte que justice soit faite. « Le juge

français (Jean-Louis Bruguière) a fait un certain nombre de demandes qui n'ont pas été satisfaites », a rappelé M. Bernard soulignant qu'« il appartient au juge d'apprécier la meilleure façon de faire avancer les choses ».

Selon des sources à l'ONU, le Conseil de sécurité s'apprête à décider dans quelques jours des sanctions, dont un embargo aérien, contre la Libye si elle n'obtempère pas à la résolution 731.

Quelques heures avant la déclaration de M. Béchari, l'agence officielle libyenne JANA annonçait que le juge libyen chargé de l'enquête sur l'attentat de Lockerbie avait demandé à être déchargé du dossier.

Pour expliquer sa décision, le juge Ahmad Al-Taher al-Zaoui a invoqué des pressions politiques, mais également le refus des justices américaine et britannique de lui fournir des éléments lui permettant d'inculper les deux suspects.

Baker va s'attaquer à l'aide annuelle à Israël

WASHINGTON (AFP) — Pour s'assurer de l'arrêt de la colonisation des territoires occupés, le secrétaire d'État James Baker est prêt à en faire dépendre l'aide annuelle que les États-Unis versent chaque année sans condition à Israël, a révélé hier un sénateur influent.

M. Baker négocie actuellement les conditions auxquelles les États-Unis pourraient garantir des emprunts israéliens sur le marché bancaire, destinés à financer l'absorption des immigrants de l'ex-URSS.

Il avait annoncé publiquement lundi dernier que Washington n'accorderait de garanties que si Israël s'engageait à n'ouvrir aucun chantier nouveau dans les territoires occupés.

Le secrétaire d'État avait également fait savoir que le coût de l'achèvement des constructions en cours serait déduit de l'aide américaine. Il était généralement admis à Washington qu'il parlait de futures tranches de garanties, Israël demandant des garanties étalées sur cinq ans.

Le sénateur Patrick Leahy a révélé hier que M. Baker voulait déduire ces coûts des 3 milliards \$ d'aide qu'Israël reçoit chaque année des États-Unis, jusqu'à présent sans aucune condition.

« Je déduirais cela du montant des garanties de crédit, le gouvernement a proposé que ce soit déduit des fonds de l'aide à l'étranger eux-mêmes. C'est évidemment une différence énorme », a déclaré le sénateur après un entretien avec M. Baker.

M. Leahy est président de la sous-commission sénatoriale du budget pour l'aide à l'étranger et cherche un compromis entre la position du gouvernement et celles de différents courants au Congrès.

Le sénateur a indiqué qu'une autre différence avec les projets du gouvernement c'est qu'il voulait que le Congrès puisse réviser la décision du président de suspendre les garanties de crédit si Israël construisait de nouvelles colonies.

Il a cependant estimé que ces dif-

férences pourraient être surmontées, alors qu'il trouvait inconciliable la position de certains parlementaires qui veulent accorder les garanties de crédit sans aucune condition.

« Aucun pays ne doit s'attendre à ce que l'aide américaine lui vienne sans tenir compte de la politique étrangère des États-Unis », a-t-il déclaré.

L'homologue de M. Leahy à la Chambre, le représentant David Obey, reçu à son tour par M. Baker, a déclaré qu'il soutenait sans réserve la position du gouvernement.

Les États-Unis, selon lui, ne font

pas obstacle à l'octroi des garanties de crédit. « Cela ne dépend pas de nous, cela dépend d'Israël », a-t-il déclaré.

Les gouvernements américains successifs se sont toujours déclarés opposés à la colonisation des territoires occupés par Israël depuis 1967 mais aucun jusqu'à présent n'avait tenté d'utiliser l'aide à l'État hébreu pour l'obliger à modifier sa politique.

Israël a demandé la garantie du Trésor américain pour dix milliards de dollars d'emprunts sur cinq ans. M. Baker exige pour garantir un tel montant qu'Israël cesse immédia-

tement tous travaux dans les territoires occupés.

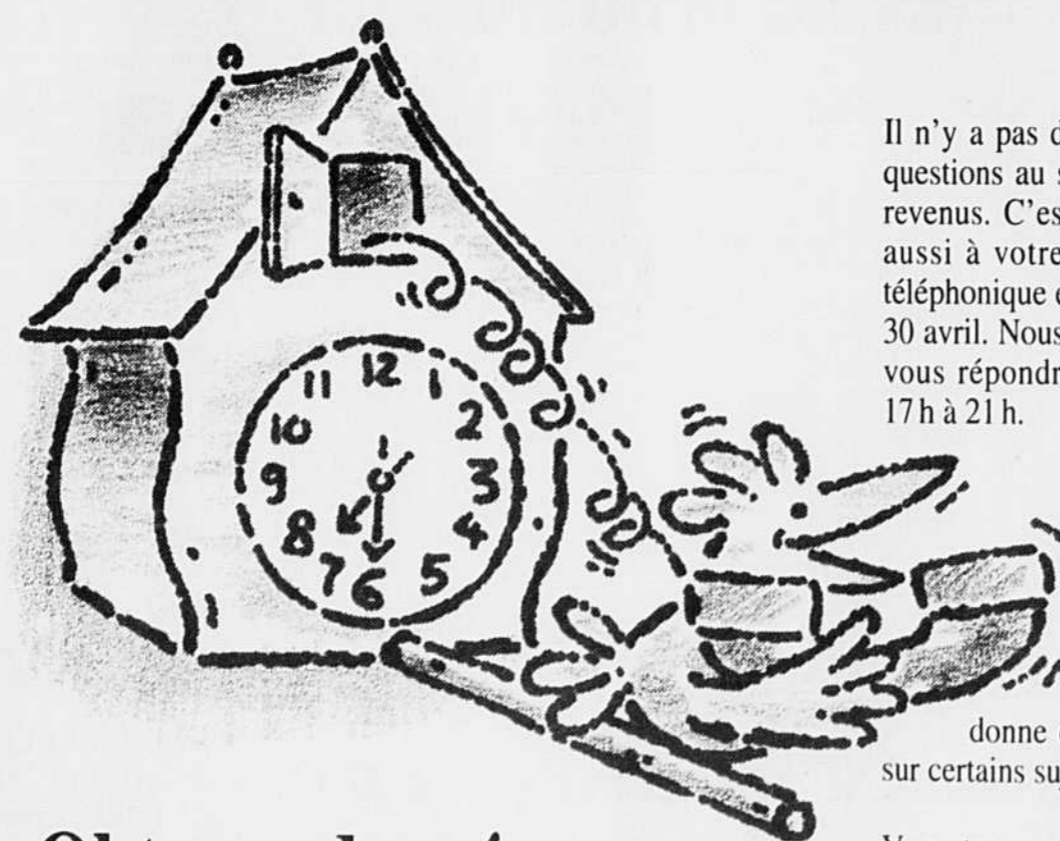
Il ne permettrait l'achèvement des travaux déjà engagés à une date à déterminer, par exemple le 1er janvier 1992, que contre des garanties moins importantes, dont le montant reste à négocier, a-t-il indiqué.

Le secrétaire d'État doit déposer aujourd'hui et jeudi devant des sous-commissions du Congrès et pourrait faire d'autres révélations sur l'avancement de ses négociations avec l'ambassadeur d'Israël à Washington, M. Zalman Shoval.



Cuba oui! Castro non!

Des étudiants cubains, tenant un drapeau de Cuba, ont manifesté dimanche soir dans le centre de Moscou contre le régime castriste. Ils brandissaient une pancarte où on peut lire : Nous demandons le respect des droits humains à Cuba.



Obtenez des réponses sur l'impôt même le soir

Il n'y a pas d'heure pour se poser des questions au sujet de sa déclaration de revenus. C'est pourquoi nous mettons aussi à votre disposition un service téléphonique en soirée, du 24 février au 30 avril. Nous nous ferons un plaisir de vous répondre, du lundi au jeudi, de 17h à 21h.

Nous vous offrons aussi, 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, un service téléphonique automatisé, S.E.R.T.-Télé-impôt, qui vous donne des messages enregistrés sur certains sujets concernant l'impôt.

Vous trouverez les numéros de ces services téléphoniques, y compris ceux des services adaptés aux personnes malentendantes et malvoyantes, à la fin de votre guide d'impôt.



On vous facilite les choses.



Revenu Canada
Impôt

Revenue Canada
Taxation

Canada

Washington craint des émeutes de la faim meurtrières au Zaïre

PARIS (Reuter) — Herman Cohen, secrétaire d'État américain adjoint chargé des affaires africaines, a déclaré hier à Paris que le blocage du processus démocratique au Zaïre pourrait provoquer des émeutes de la faim et des centaines de morts.

« Plus longtemps que ça dure ce blocage, plus tragique sera la situation pour le peuple zaïrois. Il n'y a presque plus de farine et quand il n'y a plus de pain à Kinshasa, les gens n'ont pas d'autre choix que de descendre dans la rue », a-t-il dit lors d'un déjeuner avec l'association de la presse africaine.

Le responsable américain, de passage à Paris après une tournée en Afrique, a souligné qu'il y avait une insuffisance alimentaire dans les grandes villes zaïroises.

« J'ai peur que les gens crèvent de faim. Ils vont descendre dans la rue », a-t-il ajouté.

Évoquant le massacre d'au moins 17 personnes le 16 février lors d'une manifestation de chrétiens, il a déclaré : « Je crois que ça peut être multiplié par beaucoup, par des centaines ».

Il a ajouté que les États-Unis ne reprendraient leur aide alimentaire qu'en cas de transition convenable.

Herman Cohen, qui a rencontré le président Mobutu Sese Seko, a plaidé une nouvelle fois pour la réouverture de la conférence nationale afin de faire redémarrer le processus démocratique.

Il a souhaité « une transition qui est acceptable pour tout le monde avec un premier ministre acceptable pour tout le monde, avec un calendrier pour les élections qui sera convenable à tout le monde. À part la conférence nationale, nous ne voyons pas un autre moyen d'arriver à une

transition ».

Prié de dire si Mgr Monsengwo Pasinya, président de la conférence, ferait un premier ministre acceptable aux yeux de tous, il a répondu : « Pourquoi pas? ».

Le secrétaire d'État adjoint a par ailleurs estimé que la situation était crispée au Tchad, qu'il a également visité durant son périple africain.

« Le plus grand problème pour le Tchad maintenant, c'est la maîtrise de l'armée (...) L'armée n'est pas vraiment une armée. C'est plusieurs armées. Chaque groupe dans l'armée répond à un autre commandant. C'est le jeu de la lutte pour le pouvoir entre les ethnies du nord », a-t-il expliqué.

Il a assuré que le président Idriss Déby était sincère dans son désir d'appliquer la démocratisation mais qu'il avait « du mal à maîtriser toutes ces différentes tendances armées ».

Herman Cohen a souligné que la menace libyenne avait disparu, en raison de la présence de 1400 militaires français. « Il n'y aura plus menace quand le Tchad sera stable. C'est la politique tchadienne qui compte, pas la politique libyenne ».

Interrogé sur la présence aux États-Unis de combattants libyens exfiltrés du Tchad après la chute du président Hissène Habré en décembre 1990, il a nié qu'une formation leur soit dispensée dans des camps d'entraînement.

« Certains (Libyens) sont rentrés en Libye. Environ 350 ont choisi de rester aux États-Unis. Ils ne sont pas ensemble mais dans différents États. Il n'y a pas de camp d'entraînement des Libyens aux États-Unis », a-t-il affirmé.

Chef de file des marchés internationaux

Émissions internationales de dette et de capital-actions par des émetteurs canadiens en 1991

Chef de file	Montant (Millions de \$ US)	Rang	Part de marché en %
Merrill Lynch	7 292	1	25,9
Goldman Sachs	2 795	2	9,9
Morgan Stanley	2 449	3	8,7
Deutsche Bank	2 135	4	7,6
CS First Boston	2 033	5	7,2

Rang de Merrill Lynch dans des secteurs importants du marché

Émissions en 1991	Montant (Millions de \$ US)	Rang	Part de marché en %
• Émissions de dette yankee par des émetteurs canadiens	4 171	1	40,9
• Émissions de dette euro en dollars canadiens par des émetteurs canadiens	3 002	1	27,8
• Émissions de dette de qualité aux É.U.	47 584	1	24,4
• Émissions de dette à haut rendement non convertible aux É.U.	3 888	1	39,1
• Émissions publiques de dette convertible aux É.U.	3 419	1	45,7
• Programmes de billets à moyen terme aux É.U.	36 982	1	32,4
• Émissions publiques d'actions privilégiées non convertibles aux É.U.	5 202	1	49,4

Source Securities Data Company



Merrill Lynch

Une tradition de confiance.

ÉDITORIAL

Le volet Québec

POSANT Meech en abscisse, Allaire en ordonnée, et Bélanger-Campeau en filigrane, où se situe Beaudoin-Dobbie ? On pourrait perdre longtemps de l'énergie et de la matière grise à ce jeu de grilles pour noter, bénir ou houspiller le rapport du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada. Le rapport Beaudoin-Dobbie mérite mieux que d'être haché menu dans des cases toutes faites. L'exercice serait stérile, d'ailleurs, puisqu'on sait déjà que des consultations provinciales vont amener Ottawa à triturer et récrire le document, à faire sauter cent figulages dus à la science constitutionnelle de M. Beaudoin, mais prématurés au cours de ce qui reste d'abord un débat de principes. Ce sont les grands équilibres qui importent pour l'instant, et au premier chef ceux qui touchent le Québec puisque, selon les termes mêmes du rapport, « l'intégration du Québec » était le premier volet de la « mission » du comité.

Les deux buts du Québec

Dans tout exercice constitutionnel des temps modernes, le Québec a travaillé simultanément sur deux fronts. Le premier est celui de la protection de l'acquis, la consolidation de mécanismes qu'on pourrait dire de « blocage », pour empêcher que sa position se détériore à l'intérieur du Canada. À côté de ces protections plutôt passives, le second front, plus actif, le voyait batailler pour obtenir le contrôle de son propre développement, pour élargir la sphère d'activités de son gouvernement. Du côté des protections passives, on peut ranger des chapitres comme le droit de veto sur les amendements à la Constitution, le mode de nomination des juges à la Cour suprême, et plus récemment le souci d'obliger à interpréter la Constitution canadienne en reconnaissant le caractère « distinct » du Québec. Du côté dynamique, on range évidemment toutes les requêtes québécoises pour le respect des compétences provinciales, et l'ajout de nouveaux pouvoirs.

Sauf pour l'entente sur l'immigration, l'Accord du lac Meech relevait essentiellement du premier front, du blocage. Le gouvernement du Québec avait renoncé à sa liste habituelle de magasinage de pouvoirs, et cherchait à garantir le droit de veto, à encadrer le pouvoir fédéral de dépenser dans les champs provinciaux, à enchaîner sa participation à la nomination des trois juges du Québec à la Cour suprême. Inscrite dans le corps de la Constitution, la clause de reconnaissance du Québec comme « société distincte » en était essentiellement une de protection, elle devait servir à interpréter l'ensemble de la Constitution. Mais comme on ne définissait pas ce qu'était la « société distincte », le gouvernement du Québec la vendait aux citoyens sous un emballage qui se voulait dynamique. Un de ces jours, disait-on, au cours de futures négociations constitutionnelles, on pourrait s'en servir pour exiger de nouveaux pouvoirs. La « société distincte » devenait dès lors l'alpha et l'omega de la réforme constitutionnelle, garante à la fois du passé et d'un avenir à puissance élargie. C'est bien ce que comprit le Canada anglais, qui coupa les espérances au stade du bourgeon.

C'est avec cette histoire en tête qu'il faut lire le rapport Beaudoin-Dobbie, dont le ministre fédéral au dossier constitutionnel, M. Joseph Clark, traduisait bien l'esprit lors de son récent passage au DEVOIR. Il convenait presque, mais de mauvais gré, que la reformulation de la clause de « société distincte » pouvait inquiéter le Québec, et être vue comme un recul. Mais il insistait sur l'arrivée imminente d'une offre au chapitre des pouvoirs, qui compenserait amplement la perte, si perte il y avait. Autrement dit, les pouvoirs arrivant, on pouvait renvoyer la clause de « société distincte » à son rôle de protection passive.

Le front passif

C'est exactement ce que fait le comité Beaudoin-Dobbie, se conformant en cela à la proposition fédérale du 24 septembre. Une clause Canada, à simple valeur symbolique selon les avis juridiques qu'a recueillis le gouvernement du Québec, reconnaît « la responsabilité particulière du Québec de préserver et de promouvoir sa société distincte », entre autres bonnes causes que célèbre le Canada. Plus loin, la Charte canadienne des droits et libertés serait amendée

pour s'accorder avec cette responsabilité, dûment définie. La « société distincte », c'est « une majorité d'expression française, une culture unique, une tradition de droit civil ».

Il ne subsiste aucun doute sur la réduction qu'a subie le concept depuis la mort de Meech. Il en subsiste encore moins quand le comité Beaudoin-Dobbie suggère aussi d'interpréter la Charte en fonction de « l'épanouissement et (du) développement linguistiques et culturels des collectivités minoritaires de langue française ou anglaise partout au Canada ». En somme, le Québec ne pourra utiliser la notion de « société distincte » que dans les cas rarissimes où ses lois seraient attaquées pour non-conformité à la Charte, et encore faudrait-il que les tribunaux n'autorisent rien qui puisse nuire à « l'épanouissement », et

Pour le Québec, quelques garanties en moins, quelques promesses en plus

non seulement au « développement » de la minorité anglophone du Québec. Beau dilemme pour les juges !

Et beau dilemme immédiat pour le gouvernement du Québec, qui gardait la barre haute au chapitre de la « société distincte ». Le 15 janvier dernier, le ministre des Affaires canadiennes, M. Gil Rémillard, sommat le gouvernement fédéral de ne pas faire de la « clause Canada » un « préambule déguisé ». C'est pourtant ce qu'a fait le comité Beaudoin-Dobbie, à l'insistance du Parti libéral du Canada, qui pavoise. M. Rémillard insistait aussi pour que cette clause permette aux tribunaux d'interpréter l'ensemble de la Constitution, et non seulement la Charte, « en fonction de notre réalité, de notre histoire ». « Le concept ne saurait être une coquille vide, ajoutait-il. Il doit comporter des conséquences politiques et juridiques significatives. » À l'oeil nu, on est infiniment loin du compte.

Au chapitre des protections que cherche traditionnellement le Québec, seul le mode de nomination des juges québécois à la Cour suprême passe le test. Le comité propose cinq façons d'accorder au Québec le droit de veto sans lequel « aucun gouvernement québécois ne peut accepter un accord constitutionnel », comme le disait aussi M. Rémillard en janvier. Mais il est incapable de le garantir le moins, puisque ce changement requerrait l'unanimité des provinces, et que certaines d'entre elles regimberaient déjà.

Le comité Beaudoin-Dobbie recule-t-il ici pour mieux avancer sur le chemin du partage des compétences, comme le suggérait M. Clark ? Bien malin qui pourra le dire car le rapport, ici, ressemble au célèbre cheval dessiné par un comité.

Le front actif

Que recommande-t-il ? Tentons d'être précis, ce qui oblige à être fastidieux. Deux nouveaux pouvoirs « concurrents » font leur apparition, sur les péches de l'intérieur et les faillites personnelles, mais Ottawa se réserve ici la primauté législative. La compétence existante des provinces sur la formation de la main-d'oeuvre leur est remise mais Ottawa met des conditions à son retrait, et se réserve la possibilité de légiférer et de dépenser à partir de ses pouvoirs sur l'assurance-chômage. Le gouvernement central se retirerait aussi, sans conditions cette fois, de six compétences exclusives aux provinces (tourisme, foresterie, mines, loisirs, logement, affaires urbaines), mais il se réserve le pouvoir de les envahir encore à divers titres. Enfin un seul nouveau pouvoir exclusif serait offert, en priorité au Québec, en matière de culture. Mais est-il vraiment exclusif ? Québec pourrait seul légiférer en matière de culture, il est vrai, mais Ottawa pourrait continuer à répandre ses bienfaits dans le milieu culturel comme il l'entend, sauf accord de rapatriement des subventions, qui devrait être approuvé par les élus des deux niveaux de gouvernement.

La technique de « l'accord intergouvernemental » s'applique d'ailleurs à toute cette liste de pouvoirs d'où Ottawa

se retire en gardant un pied, ou les deux, dans la place. Au lieu de constitutionnaliser les accords, on enchâsse simplement leur mécanisme d'approbation, par la législature touchée, par les Communes, par le Sénat rénové. Cela signifie qu'une province désireuse d'élargir ses compétences devra non seulement convaincre sa propre assemblée législative, mais les élus des deux Chambres outaouaises, où n'habitent pas que des décentralisateurs naturels, comme ce rapport le prouve abondamment. Et si on passe sous ces fourches caudines, les accords resteront néanmoins révocables, ce que M. Rémillard décriait aussi il y a peu.

À tous les virages de cette longue liste, le rapport propose d'enchaîner dans la Constitution, avec son et lumières, le « pouvoir fédéral de dépenser » dans les champs de compétence provinciale, cette hantise du Québec depuis le milieu du siècle. Le droit de retrait offert aux provinces récalcitrantes est plus sévèrement encadré qu'il le fut dans Meech, déjà problématique à cet égard. Rappelons simplement que le rapport de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (Bélanger-Campeau), que signèrent il y a un an le premier ministre du Québec et une vaste compagnie d'élites et d'élus, réclamait en toutes lettres « l'abolition du pouvoir fédéral de dépenser » dans les champs de compétence exclusive de la province.

Enfin le rapport ne propose au Québec qu'un pouvoir de consultation en matière de radiodiffusion, et les troupes de M. Chrétien se portent même dissidentes là-dessus. Santé, éducation, services sociaux ? Ce sont bel et bien des compétences provinciales, reconnaît le rapport, mais le gouvernement fédéral devrait continuer à y instaurer les « programmes pan-canadiens » qu'il désire. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une loi, n'importe lequel programme, en somme, est permis dans le champ du voisin.

Le vaste domaine des communications, pourtant culturel par essence, reste inaccessible au Québec, et le projet de loi fédéral sur les télécommunications vient justement rappeler, cette semaine, que le *niet* est final. Inutile de songer à un petit bout de rôle en relations internationales, c'était impensable.

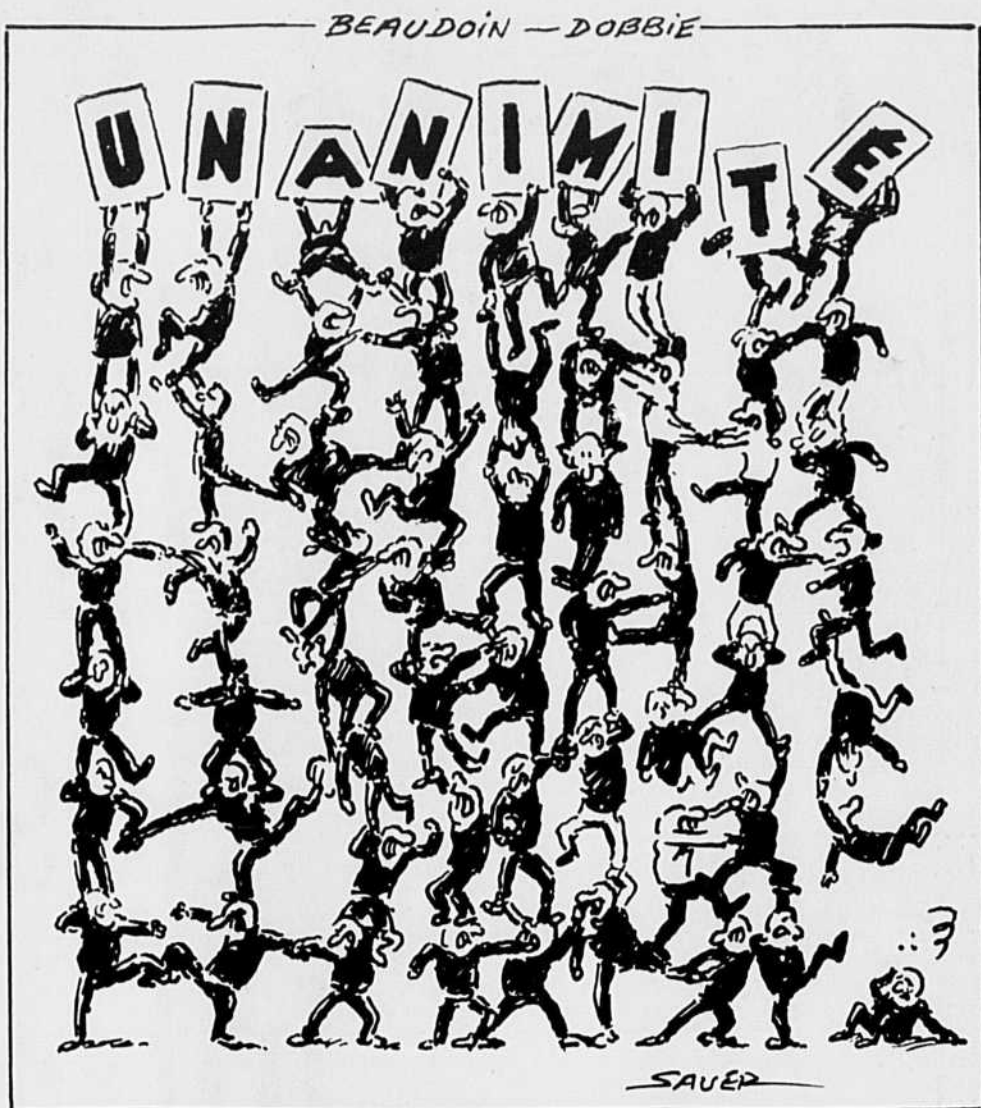
L'invitation au duel

Qu'il y ait là une ouverture inhabituelle, c'est entendu, puisque le mur était lisse hier encore. Mais le Québec ne pourrait s'y glisser qu'au prix d'efforts épuisants, sans la moindre garantie de résultats. Pour obtenir un statut qui lui convienne un peu, pour reprendre des champs de compétence devenus territoires occupés, il devra négocier pouce à pouce avec des gouvernements fédéraux toujours coriaces, de quelque couleur qu'ils soient, comme l'ont démontré depuis un an les pourparlers sur l'immigration ou sur la formation de la main-d'oeuvre. Il devra ensuite quêter l'approbation des Communes et du Sénat, donc d'une majorité qui représente une opinion massivement opposée à un statut particulier pour le Québec. Et il devra continuer à vivre avec chevauchements, débordements, envahissements qui accompagnent le pouvoir de dépenser d'Ottawa, auquel on propose une entrée royale dans la Constitution.

Selon le comité Beaudoin-Dobbie, le fédéralisme n'a pas de « principes absolus », et ce serait un « mythe » que de vouloir aujourd'hui trancher les pouvoirs des uns et des autres « au scalpel ». Ainsi rassurés, nos élus fédéraux de tous bords ont échauffé un édifice aux principes confus, et monté les cloisons avec un fouet à purée. On offre ensuite au Québec de s'y retrouver comme il pourra, véritable invitation au duel qui le met au défi de tirer le meilleur de quelques lueurs qui bougent dans ce brouillard.

Quelques garanties en moins, quelques promesses en plus. Après le rapport Beaudoin-Dobbie, c'est là que se retrouve le Québec « libre de son destin », et son premier ministre n'a d'autre choix que de se tenir loin de ce magma informe. Surtout quand de nouveaux éléments s'ajoutent aux anciens, comme la question autochtone, un pacte social, un pacte économique. Nous en parlerons demain, en même temps de que de la réforme du Sénat.

LISE BISSONNETTE



Sylviane Tramier

La délocalisation

DEPUIS quelques semaines on peut voir flotter au-dessus de plusieurs immeubles parisiens des banderoles qui proclament « Non à la délocalisation ! »

Des pétitions circulent chez les commerçants, invitant les Parisiens à se mobiliser contre la politique de « délocalisation » engagée par le gouvernement Cresson, qui vise à transférer en province d'ici la fin du siècle quelque 30 000 emplois publics (sur les 550 000 agents de l'Administration concentrés dans la capitale et sa proche banlieue). À entendre les protestations des élèves de l'ÉNA (École nationale d'administration qui forme l'élite dirigeante du pays), promis à la « délocalisation » à Strasbourg, et celles de bon nombre de « délocalisés », il n'est point de salut hors de Paris.

Dix ans de décentralisation n'y ont rien fait : le pouvoir politique, culturel, médiatique est à Paris. C'est là que l'on peut voir les expositions, les productions théâtrales qui comptent. C'est là que sont les éditeurs, les critiques, les musées les plus riches. C'est là que vivent les créateurs, les décideurs, les chercheurs, les musiciens, les grands penseurs. C'est cela qui donne à la création culturelle française son caractère éminemment « parisien ».

Le centralisme administratif, politique et culturel ne date pas d'hier. Il est hérité de la monarchie (les rois ont brisé de cette façon les pouvoirs féodaux), et il a été renforcé par la Révolution.

AUJOURD'HUI, la région Île de France (grande région parisienne) concentre 18 % de la population française sur seulement 2 % du territoire. Pour commencer à désengorger cette région menacée d'asphyxie, le gouvernement va chercher à limiter la croissance démographique (à 12 millions d'habitants vers 2015), et à rééquilibrer les créations d'emplois au profit de la province. Et l'État donne l'exemple en procédant à ces « délocalisations » de services publics, dont certaines sont fort mal accueillies.

Il en va ainsi de l'ÉNA, déjà mentionnée, de la Caisse nationale des monuments historiques (transférée en partie à Nevers), de la Manufacture des Gobelins (transférée à Aubusson) et d'une foule d'instituts de recherches, de services et d'activités du secteur public. De plus, tout nouvel organisme public sera désormais implanté hors de la région parisienne et chaque ministère devra avoir délocalisé, d'ici trois ans, au moins 5 % de ses effectifs.

Les fonctionnaires concernés grognent. Pour certains, des raisons familiales rendent difficile un déménagement en province (même avec les indemnités de délocalisations qui sont prévues). D'autres ne peuvent tout simplement pas envisager de vivre ailleurs qu'à Paris. Ils auront beau faire et beau dire, les habitants de Bordeaux, de Strasbourg, de Marseille ou de Lyon : ils ne convaincront jamais un Parisien des agréments de leur ville de province.

Pourtant, si Paris fait toujours la pluie et le beau temps en matière politique, si la capitale reste l'arbitre du bon goût artistique et littéraire, si elle reste le passage obligé de tous les provinciaux en mal de gloire, le pouvoir économique tend à lui échapper.

LA DÉCENTRALISATION, (qui fête cette année ses 10 ans), en créant des régions dotées d'une assemblée élue, a conféré à ces grandes collectivités territoriales que sont les régions un rôle clé dans le développement économique. Le

contrôle politique des régions (26 pour la France et ses territoires d'outre-mer) est l'enjeu des prochaines élections qui se tiendront le 22 mars. Ce sera seulement la deuxième fois que se tiendront des élections régionales. Les premières, en 1986, avaient inauguré les mandats de six ans des « conseillers régionaux » et de leur président d'assemblée.



Lettre de Paris

Alors que les communes ont des compétences en matière d'urbanisme et de gestion des sols, alors que le département (entité territoriale plus large que la commune mais plus petite que la région), est responsable de l'action sociale, de la santé, des transports scolaires et des collèges, c'est à l'échelle de la région que se prennent les décisions en matière d'apprentissage, de formation, d'aménagement touristique, de définition des priorités de l'habitat.

C'est aussi la région qui finance, qui construit, qui équipe et qui entretient les lycées et les établissements scolaires spécialisés. Les régions consacrent plus de 65 % de leur budget à des dépenses d'investissement (dans les transports, les communications, l'enseignement).

Le développement économique étant aussi de compétence (pas exclusivement) régionale, un grand nombre de secteurs tombent tout naturellement dans le champ où le conseil régional exerce son autorité.

Ces pouvoirs accrus des régions ont quelques fois été décrits comme l'émergence de « nouveaux féodalismes ». Les présidents des conseils régionaux sont devenus rapidement des figures connues de la politique et leur influence dans les débats nationaux se fait sentir. Les régions bâtissent des liens de coopération au niveau européen ou même international (la région Rhône-Alpes avec la Bavière mais aussi l'Ontario).

B IEN QUE ne recoupant pas exactement les différences ancestrales entre les « peuplades » qui composent la France, une certaine identité régionale s'exprime à travers ce nouveau découpage territorial. De la plus petite région (Alsace) à la plus grande (Midi-Pyrénées), de la plus peuplée (Île de France) à la moins peuplée (Limousin, si on met à part la Corse qui a acquis un statut particulier), la région est devenue un lieu de décision et certainement un nouveau lieu de l'expression démocratique.

Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur va se livrer une bataille très suivie et qui servira de test national : le dirigeant de l'extrême-droite Jean-Marie Le Pen brigue la présidence du conseil régional en même temps que le président sortant de la droite modérée Jean-Claude Gaudin et le candidat de la liste « Énergie-Sud », appuyé par le parti socialiste, Bernard Tapie. La campagne dans cette région va toucher à des thèmes (immigration, emplois, sur fond de xénophobie) qui rencontrent un écho bien au-delà de la région, dans tout le pays et même plus loin, dans bien des régions de l'Europe.

LETTRES AU DEVOIR

Journalisme d'enquête

LES ARTICLES de Laurent Soumis sur la RIO m'ont peiné, pour une raison très simple : je suis déçu de ne pas les avoir écrits moi-même dans *La Presse*. Il s'agit d'un excellent travail d'enquête, exactement le genre de journalisme que voulait promouvoir le congrès de la Fédération professionnelle des journalistes en 1990.

La chute d'une certaine poutre, un vendredi 13 de l'automne dernier, semblait avoir rendu aveugles certains médias de Montréal. M. Soumis a alors révélé comment une importante station de télévision s'est abaissée à participer aux activités de promotion de la RIO, sous le couvert d'une campagne de charité.

Le journalisme d'enquête est le genre le plus exigeant, mais aussi le plus important. La population attend des journalistes qu'ils

révèlent des vérités trop bien cachées, et non pas qu'ils répètent les mensonges des agences de relations publiques. J'espère seulement que la prochaine bonne enquête sera publiée dans mon journal, et non pas dans le vôtre.

André Noël

Journaliste à *La Presse*
Montréal, 28 février 1992

Racisme des autochtones

IL CONVIENT de dénoncer avec fermeté la notion politique répugnante avancée par certains leaders autochtones à l'effet que les États démocratiques doivent reposer sur la race. Il s'agit d'une notion raciste des sociétés, qui est antidémocratique et complètement inacceptable.

Il convient de rappeler à ces leaders auto-

chtones que ce sont des territoires et leurs populations qui deviennent indépendants, et que tous les citoyens sur le même territoire doivent avoir les mêmes droits et aussi les mêmes obligations. Le fait que les autochtones en Amérique du Nord ont des privilèges particuliers découlant de l'histoire ne doit pas obscurcir le principe démocratique fondamental que tous les citoyens, sans égard à la race ou à la couleur, sont égaux devant la loi.

Aux États-Unis, les autochtones, comme les autres citoyens, sont soumis aux lois américaines. Au Canada, les autochtones, comme les autres citoyens, sont soumis aux lois canadiennes. Et si le Québec devient démocratiquement un territoire indépendant, les autochtones, comme les autres citoyens, devront être soumis aux lois du Québec.

C. Tremblay

Dorion, le 14 février 1992